

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

2021

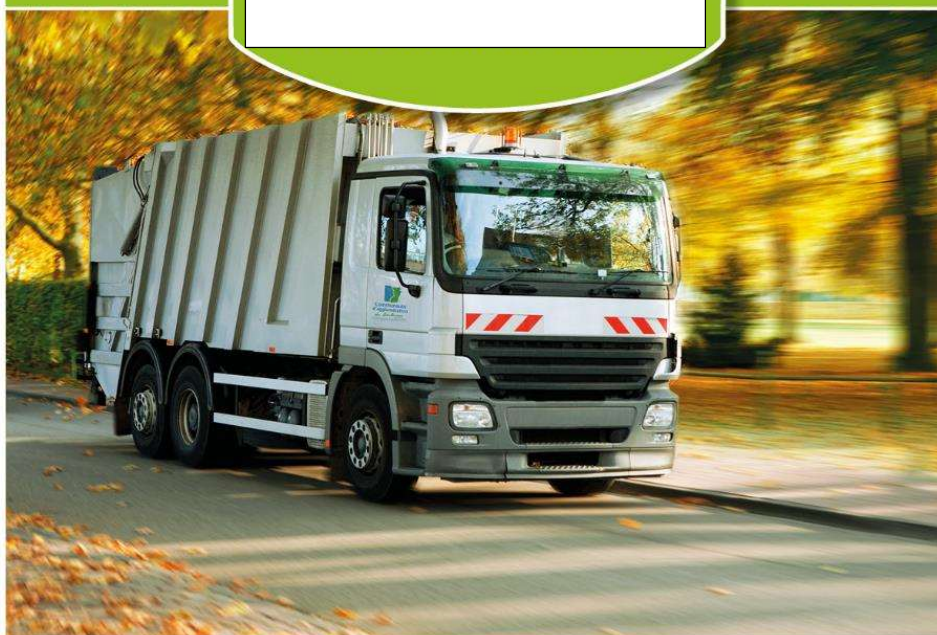


Photo: giffonle-gross-vitali



**Communauté
d'agglomération**
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

L'article L.2224.5 du CGCT indique qu'en matière de services publics, et notamment pour les services d'Eau, d'Assainissement, de collecte et d'élimination des Ordures Ménagères et assimilés, le Maire ou le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport est destiné à l'information des usagers. Le décret ministériel du 11 mai 2000 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales. Le décret n° 2015-1827 implique d'intégrer de nouveaux indicateurs financiers.

SOMMAIRE

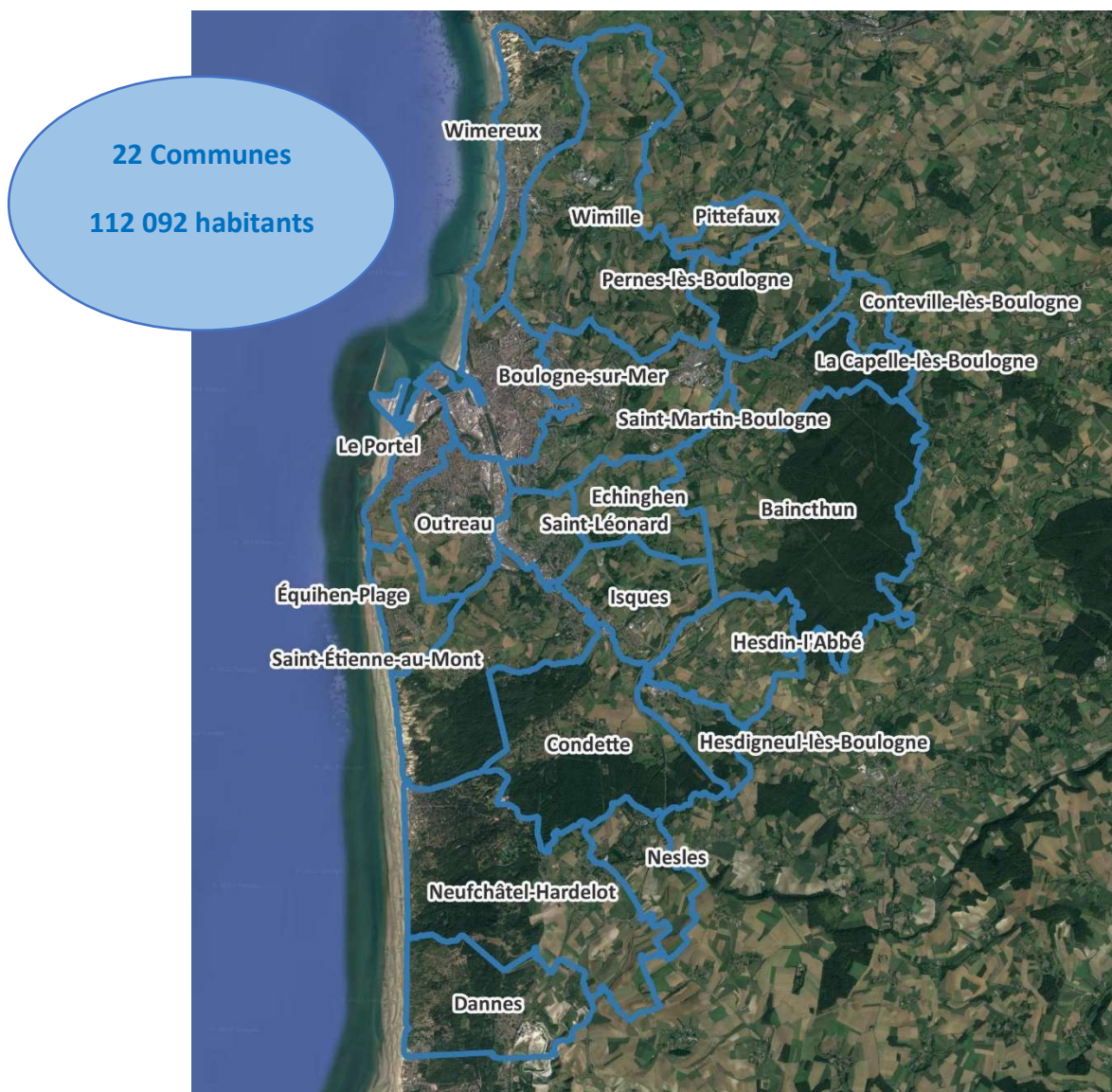
1.	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	11
1.1	Les missions du service	11
1.1.1	La collecte des déchets ménagers	11
1.1.2	La gestion des 2 déchetteries	12
1.1.3	Le tri et le traitement	13
1.1.4	La relation aux usagers	14
1.1.5	La gestion des équipements de la régie.....	14
1.2	Typologie des déchets ménagers collectés :	15
1.3	Devenir des déchets ménagers collectés :	19
1.4	Les modalités de collecte des déchets ménagers.....	21
1.4.1	Les tournées :.....	21
1.4.2	Le matériel de collecte.....	22
1.5	L'organisation du service	23
2.	ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION	27
2.1	Les missions principales de prévention et sensibilisation	27
2.2	Sensibiliser les usagers :	29
2.3	Accompagner et responsabiliser les usagers.....	30
2.4	Les enjeux	31
3.	LES INDICATEURS TECHNIQUES et FINANCIERS	34
3.1	Les indicateurs techniques	34
3.1.1	Les performances de collecte	34
3.1.2	Evolution des tonnages collectés.....	36
3.1.3	La valorisation des déchets ménagers et assimilés	42
3.2	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	42
3.2.1	Dépenses et recettes de fonctionnement du service.	42
3.2.2	La structure des dépenses et des recettes.	44
3.2.3	Les recettes	47
3.2.4	Le coût aidé.....	48
4.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2022	50

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Figure 1 : Types de points d'apport volontaire sur la CAB	12
Figure 2 : Déchets ménagers valorisés au centre de tri.....	13
Figure 3 : Composition massique des OMR (MODECOM 2017)	15
Figure 4 : Devenir des Textiles, Linges, Chaussures (Données Re_fashion).....	18
Figure 5 : Cartographie de la fréquence de collecte des OMR sur la CAB	21
Figure 6 : Tableau de la fréquence de collecte en porte à porte sur la CAB.....	22
Figure 7 : Répartition des bacs de collecte distribués depuis 2018 sur la CAB.....	23
Figure 8 : Nature des composteurs subventionnés sur la CAB en 2021.	29
Figure 9 : Intervention des Ambassadeurs du tri par commune.....	30
Figure 10 : Sujets d'intervention des ambassadeurs du tri.....	31
Figure 11 : Evolution des tonnages d'OMR.....	36
Figure 12 : Evolution des tonnages recyclables passant par le centre de tri.....	37
Figure 13 : Evolution des tonnages en déchetteries	38
Figure 14 : Evolution des tonnages de déchets verts	38
Figure 15 : Evolution des tonnages des encombrants en porte à porte.....	39
Figure 16 : Evolution des tonnages du verre	39
Figure 17 : Répartition des tonnages par flux.....	40
Figure 18 : Comparaison des tonnages collectés avec les moyennes nationales (issue de la matrice des coûts ADEME 2021)	41
Figure 19 : Evolution de la TGAP 2019-2025	42
Figure 20 : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la CAB projection à 2026.	43
Figure 21 : Budgets déchets ménagers 2021 de la CAB.....	43
Figure 22 : Poste de charges du budget Déchets Ménagers de la CAB en 2021	44
Figure 23 : Répartition des dépenses liées à la collecte des déchets ménagers	45
Figure 24 : Répartition des dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets ménagers en 2021	46
Figure 25 : Répartition des charges par flux de déchets ménagers	47
Figure 26 : Répartition des produits par flux de déchets ménagers.....	48
Figure 27 : Répartition du coût aidé par flux de déchets ménagers	48
Figure 28 : Répartition du coût aidé par habitant et par flux de déchets ménagers	49
Figure 29 : Répartition du coût aidé par tonne et par flux de déchets ménagers.....	49

INTRODUCTION

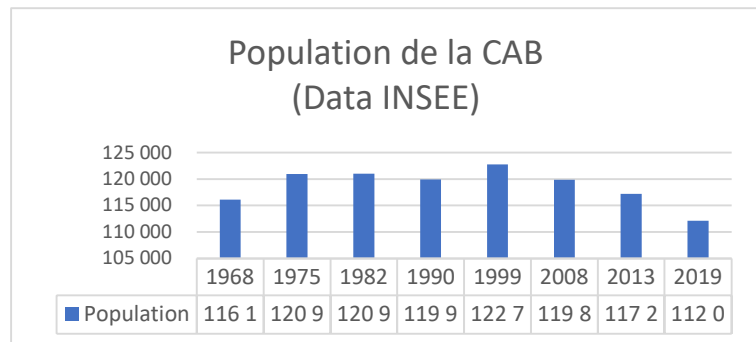
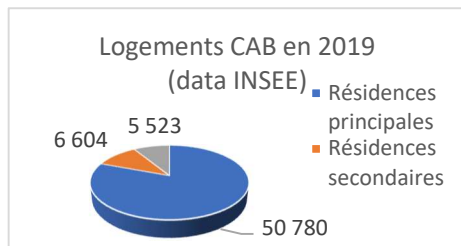
Le territoire de la CAB



Jusqu'au 31 décembre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais était uniquement compétente en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par les 22 communes membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette dernière assure également la compétence « collecte » pour l'ensemble des habitants de son territoire. Ce sont 112 092 habitants répartis en 62 907 logements¹ qui bénéficient de ce service. La CAB est constituée de 50 793 ménages. La densité moyenne sur le territoire est de 546.5 hab/km².

¹ Data INSEE 2019



Depuis 1999, une diminution démographique est observée à l'échelle du territoire (-8.7%).

Une politique « Déchets ménagers » axée sur 4 objectifs

1. L'harmonisation du service et l'adaptation aux réels besoins de la population.

Lors de la prise de compétence en 2017, il a été constaté que les services de collecte apportés aux usagers étaient hétérogènes d'une commune à l'autre et pouvaient être optimisés afin d'être en adéquation avec les besoins réels des usagers.

Une analyse a donc été réalisée pour caractériser les modalités de collecte et définir un planning de collecte harmonisé et optimisé pour répondre aux besoins moyens de la population. Une évolution des consignes de tri et des déchets triés collectés a également été mise en œuvre.

Les spécificités touristiques de certaines communes ont été prises en compte afin de garantir un service continu de qualité de collecte des déchets ménagers.

2. La protection de l'environnement.

L'objectif environnemental est double :

- avoir une utilisation rationnelle des camions à forte consommation,
- diminuer les tonnages d'ordures ménagères à destination du centre d'enfouissement.

L'harmonisation de la collecte des ordures ménagères et la rationalisation des tournées a contribué à atteindre le premier objectif. Le déploiement d'un système d'information embarqué participera également à l'atteinte de cet objectif.

Selon des études nationales et régionales, il est observé que la diminution du nombre de collectes se traduit en général par une baisse des tonnages d'ordures ménagères. De plus, les actions de prévention et sensibilisation ont pour conséquence une amélioration des performances de tri et une diminution des ordures ménagères résiduelles générées.

3. L'amélioration des conditions de travail des agents.

La recommandation 437 de la Caisse Nationale d'Assurance s'impose à la CAB et interdit la collecte en sacs car trop traumatisante pour la santé des agents de collecte (troubles musculosquelettiques). Elle permet de réduire également le risque de piqûres rencontrées en soulevant les sacs.

Le passage à une collecte en bacs a donc été généralisé partout où la typologie d'habitat le permettait.

La CAB a donc livré gratuitement, depuis 2018, 84 263 bacs de collecte sur les 22 communes.

La séparation du fibreux et non-fibreux dans la collecte sélective a également permis d'améliorer les conditions de travail au centre de tri communautaire. En effet désormais le tri au sol entre sacs bleus et jaunes n'est plus à faire par des agents après le déversement des camions et le papier peut être trié en négatif (les trieurs saisissent le carton sur la chaîne des fibreux et laissent aller le papier). L'évolution des pratiques se traduit par une diminution de 15 millions par an du nombre de gestes nécessaires pour les trieurs.

4. La maîtrise des coûts.

Les projections au niveau national du secteur sont de taxer de plus en plus l'élimination basique des déchets (via la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et cela s'impose à la CAB.

Par conséquent, afin de ne pas pénaliser les habitants, cette harmonisation des coûts vise donc à générer des économies pour maîtriser la TEOM et ainsi limiter la répercussion de ces évolutions de taxe sur les usagers du service.

Les actions mises en œuvre visent à :

- rationaliser la consommation de carburant : grâce à un renouvellement progressif du parc de véhicules, une optimisation des circuits de collecte, ...
- diminuer les tonnages d'ordures ménagères dont le coût de traitement est élevé et dont l'enfouissement est taxé,
- améliorer les performances de tri et donc les recettes qui en découlent,
- passer à une collecte en bacs dont les coûts sont amortis en 6 ans par rapport aux coûts des sacs.

Les évolutions réglementaires en 2021

Loi Climat et résilience du 24 août 2021 :

Au 1er janvier 2030, les commerces de vente au détail dont la surface est supérieure ou égale à 400 mètres carrés devront consacrer à la vente de produits présentés sans emballage primaire, y compris la vente en vrac, soit au moins 20 % de leur surface de vente de produits de grande consommation, soit un dispositif d'effet équivalent exprimé en nombre de références ou en proportion du chiffre d'affaires. Un décret précise les objectifs à atteindre, en fonction des catégories de produits, des exigences sanitaires et de sécurité, des spécificités des réseaux de distribution, en particulier de certains types de commerces spécialisés, ainsi que des adaptations requises dans les pratiques des producteurs, des distributeurs et des consommateurs.

A compter du 1er janvier 2025, les services de restauration collective proposant des services de vente à emporter devront proposer au consommateur d'être servi dans un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables.

A titre expérimental, dans des communes ou des groupements de collectivités territoriales définis par voie réglementaire, et pour une durée de dix-huit mois, il pourra être fait obligation aux établissements de restauration commerciale, aux débits de boissons et aux plateformes facilitant par l'utilisation d'une interface électronique la vente à distance de repas ou de denrées alimentaires, de proposer au consommateur final la livraison dans un contenant réutilisable et consigné.

Un maillage équilibré sera fait des dispositifs de consigne pour réemploi ou réutilisation, notamment des dispositifs de collecte mis en place par les producteurs ou leur éco-organisme, ainsi que des laveuses et lieux de stockage des emballages consignés, en tenant compte des fonctions urbaines sur les territoires et de manière à garantir un service de proximité.

Les prochains enjeux réglementaires pour la CAB seront les suivants :

- Janvier 2023 : extension des consignes de tri concernant les emballages et l'obligation de collecter l'ensemble des plastiques,
- Janvier 2024 : obligation pour l'ensemble des particuliers de disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets (Loi AGEC).

Les faits marquants

- Une nouvelle déchetterie en service à Saint Martin Boulogne depuis le 14/04/2021 qui a nécessité un investissement de 3 300 000€,
- Le déploiement d'un système d'enregistrement des usagers des déchetteries permettant une analyse des flux et une optimisation de service,
- L'ensemble des véhicules de la collecte gérée en régie directe équipé d'un système d'information embarqué pour continuer à améliorer le service fourni aux habitants de la CAB (plus grande réactivité en cas de problèmes constatés, facilitation des remplacements, ...),
- La réception en fin d'année du nouveau centre de dépôt de la collecte ayant amélioré les conditions de travail des agents de collecte et contribué à l'amélioration des conditions de collecte : 3 822 000 € investis dans ce nouvel équipement,
- Un service assuré sans dégradation ceci même si le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Coronavirus a encore été complexe en 2021.

La compétence Déchets ménagers en quelques chiffres

146 agents

6 518 tournées

84 263 bacs déployés depuis 2018

77 917 tonnes de déchets ménagers assimilés collectés en 2021,

760 PAV déployés sur le territoire,

288 composteurs subventionnés,

Budget total de 17 609 529€ couvert à 52.3% par la TEOM (9 212 562 €).

GLOSSAIRE

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- CAB : Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- CAV : Colonne d'apport volontaire,
- DAE : Déchets des activités économiques,
- DMA : Déchets ménagers et assimilés,
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux,
- DDS : Déchets diffus spécifiques,
- DEEE ou D3E : Déchets d'équipement électrique et électronique PAV : Point d'apport volontaire,
- DM : Déchets ménagers,
- TECV : transition énergétique pour la croissance verte,
- TLC : Textile, Linge, Chaussures,
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- OMR : Ordures ménagères Résiduelles
- PAV : Point d'apport volontaire,
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

PARTIE 1

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 Les missions du service

Le service Gestion des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'articule autour de 4 missions principales :

- La collecte des déchets ménagers,
- La gestion de 2 déchetteries,
- Le tri et le traitement des déchets ménagers,
- La relation aux usagers.

Parmi ces missions, certaines sont réalisées en prestation de service par des organismes privés ou associations.

1.1.1 La collecte des déchets ménagers

En 2021, ce sont 94 agents titulaires en charge de la collecte. A ces agents s'ajoutent les renforts occasionnels nécessaires pour assurer un service de qualité.

La collecte sur les communes de Condette, Dannes, Nesles, Neufchâteau-Hardelot, Hesdin l'Abbé, Wimereux et Equihen- Plage est réalisée par SUEZ en prestation de service.

Sur la base des conclusions de l'étude d'harmonisation du service de collecte réalisée préalablement au transfert de compétence, un nouveau schéma de collecte a été adopté et mis en place le 1^{er} septembre 2018. Ce programme n'a pas évolué depuis lors.

Fin 2021, La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'est dotée d'un logiciel de suivi de la collecte. Ce logiciel contribuera à l'optimisation des circuits de collecte et permettra la remontée d'informations lorsque des problèmes sont constatés sur la tournée. Les problèmes peuvent aussi bien concerner les bacs en eux même mais également des erreurs de tri des usagers.

Ce suivi en direct permettra une grande réactivité du service pour répondre aux problématiques remontées par les agents de collecte.

Cette collecte se fait via des bacs mis à disposition des ménages. Pour certains foyers, la configuration du logement ainsi que les caractéristiques de la voirie ne permettent pas la fourniture de bacs. Dans ce cas, des sacs de collecte sont fournis aux ménages.

En parallèle de la collecte en porte à porte, la CAB est également gestionnaire d'un parc de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les ordures ménagères et les déchets ménagers recyclables. Ils sont aériens ou enterrés.

Le recensement des points d'apport volontaire est le suivant :

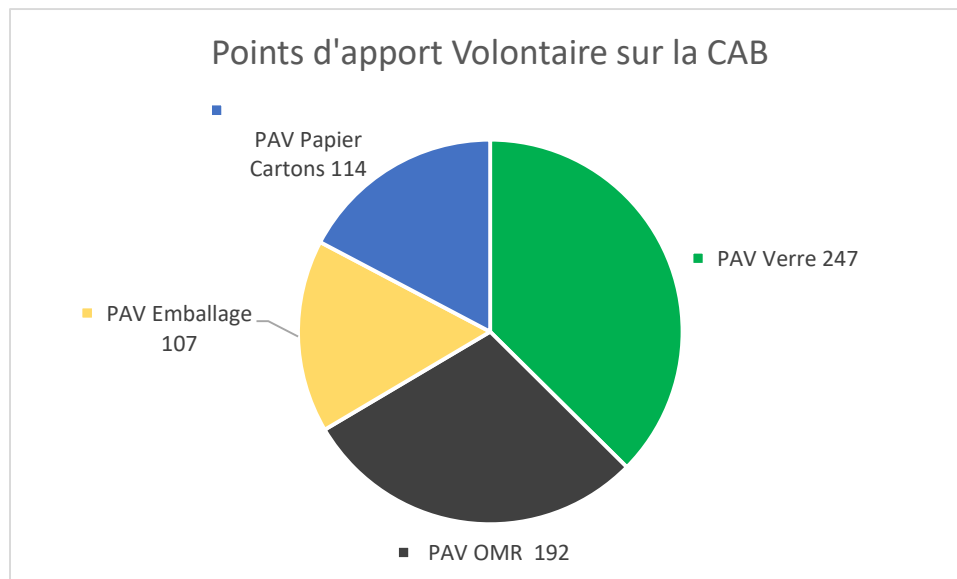


Figure 1 : Types de points d'apport volontaire sur la CAB

1.1.2 La gestion des 2 déchetteries

2 déchetteries sont implantées sur le territoire de la CAB et sont gérées par 12 agents de la régie.



La nouvelle déchetterie de Saint Martin Boulogne a été mise en service en avril 2021.

Les déchetteries sont réservées aux particuliers habitant sur le territoire et leur accès est gratuit (sur inscription). Un système unifié a été mis en place par reconnaissance des plaques minéralogiques pour les déchetteries de Saint-Léonard et Saint Martin Boulogne afin de faciliter l'accès aux déchetteries et de permettre une analyse des flux journaliers et optimiser le fonctionnement de celles-ci.



Les déchetteries de **Saint Léonard** et **Saint Martin Boulogne** sont à votre service pour recevoir : encombrants, gravats, pneumatiques, textiles, radiographies, piles, batteries, huile de vidange, déchets toxiques (peintures, solvants, acides ...), les produits valorisables (papiers, cartons, ferraille, verre, plastiques, déchets verts, bois...), l'amiante (apport uniquement sur inscription le 1er mardi de chaque mois - limité à 15m²) et le mobilier. La limite d'apport en déchetterie est fixée à 1m³ par semaine.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : du lundi au samedi : 7h45 à 18h45 - Le dimanche de 8h à 11h45. Elles sont fermées les jours fériés

14 agents titulaires sont en charge des 2 déchetteries.

Ce sont 300 000 passages annuels qui se font sur ces 2 déchetteries (1/3 sur Saint Martin Boulogne et 2/3 sur Saint Léonard).

1.1.3 Le tri et le traitement

La CAB gère en régie un centre de tri situé à Saint Martin Boulogne. Ce sont 34 agents qui reçoivent chaque jour en moyenne 14 camions et s'assurent du tri des fibreux et emballages.

**En 2021, 2 160 tonnes d'emballages et 4 614 tonnes de papiers et cartons ont été triés avant évacuation vers un site de recyclage.
Parmi ces 6 774 tonnes, 1 239 tonnes n'ont pu être valorisées et ont dû être évacuées vers le site de stockage des déchets ultimes.**

Les déchets ménagers issus du centre de tri en 2021 se caractérisent ainsi :

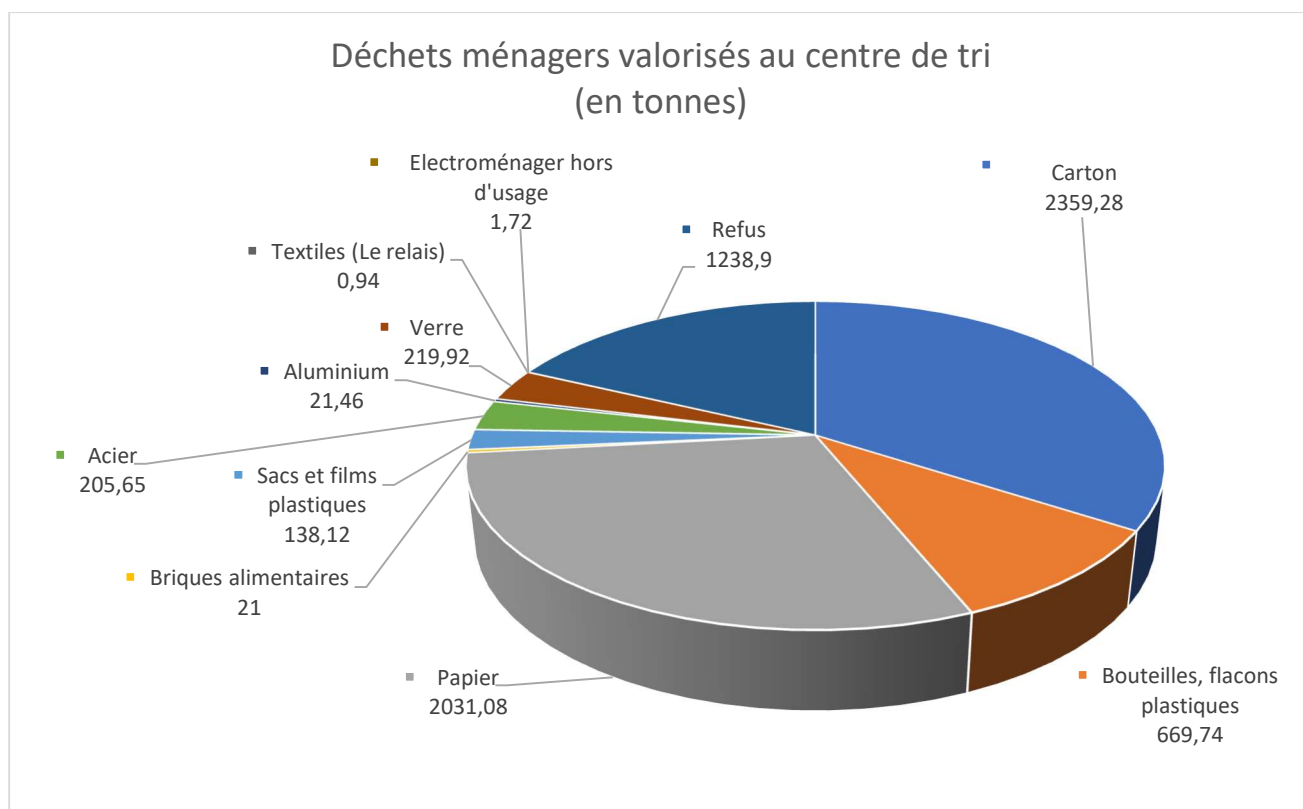


Figure 2 : Déchets ménagers valorisés au centre de tri

81.7 % des déchets transitant par le centre de tri ont donc été valorisés.

1.1.4 La relation aux usagers

Les actions menées sont :

- Accueil téléphonique via un numéro vert **0800 072 772** afin de répondre aux sollicitations des usagers : demande de bacs, réclamation, inscription aux déchetteries, RDV encombrants, ...
- Actions de prévention, de contrôle du tri par les ambassadeurs du tri, STOP PUB, politique de compostage individuel ...
- Mise en œuvre d'actions partagées avec les communes visant à la réduction des déchets ménagers,
- Fourniture des contenants (sacs et bacs), ...

2 ambassadeurs du tri sont dédiés à réaliser certaines des opérations ayant pour objectif la réduction des déchets ménagers et accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de tri.

1.1.5 La gestion des équipements de la régie

La régie a la charge de l'achat, entretien et réparation des équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets ménagers (Véhicules, bacs, locaux, ...) sur l'ensemble du territoire de la CAB.

Le parc de véhicules est le suivant :

- Centre de tri :
 - 1 Ampliroll,
 - 2 Chargeurs articulés dont la consommation cumulée est de 500l/mois de GNR,
 - 2 Fenwick dont la consommation globale est de 5 bouteilles de gaz par mois,
 - 1 kangoo électrique,
- Déchetteries :
 - 1 chargeur articulé consommant en moyenne 300l/mois de GNR,
 - 1 chargeur articulé consommant en moyenne 600l/mois de GNR,
 - 1 camion plateau consommant en moyenne 100l/mois de gazole.
- Collecte :
 - 27 BOM,
 - 2 camions plateaux.

La régie a pour objectif de renouveler le parc de véhicules notamment de la collecte. Ce sont 2 camions qui sont ainsi remplacés chaque année.

L'ensemble des pannes simples sur les véhicules est géré par le mécanicien basé au dépôt de Saint Martin Boulogne. Les pannes plus conséquentes sont réparées en externe.

LES MISSIONS REALISEES VIA DES PRESTATIONS DE SERVICE

Les missions réalisées via des prestations de service sont les suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et encombrants sur les communes de Condette, Dannes, Nesles, Neufchâtel – Hardelot, Hesdin l'Abbé, Equihen Plage et Wimereux (SUEZ),
- Transfert et transport des OMR des 18 communes de la CAB et manœuvre des bennes en déchetterie (SUEZ),
- Traitement des OMR collectées en porte à porte (SUEZ),
- Traitement des encombrants des déchetteries et collectés en porte à porte (ASTRADEC),
- Transport et traitement des refus de tri issus du centre de tri (SUEZ),
- Marché pour le traitement des déchets :
 - Plâtre (IKOS),
 - Amiante (Baudelet),
 - Déchets Verts (AGRIOPALE SERVICES),
 - Gravats et verre (DEPRAITER),
- Convention pour la collecte de verre en porte à porte avec RECUP TRI,
- Convention pour le traitement des déchets issus des déchetteries :
 - Déchets ECO DDS (Eco DDS/NOREC),
 - Déchets hors Eco DDS (Chimirec).

1.2 Typologie des déchets ménagers collectés :

Pour rappel, la composition massique des OMR est la suivante² :



Figure 3 : Composition massique des OMR (MODECOM 2017)

² MODECOM 2017 Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés



Les ordures ménagères résiduelles (Omr) :

Ensemble des déchets résiduels ou déchets ultimes, déchets non recyclables générés par les ménages : papiers souillés, litières d'animaux, couches jetables, bris de verre et vaisselle, mégots, sacs d'aspirateur, coquilles d'huitres ou de moules.

En l'absence de composteurs au sein du ménage, doit être également mis l'ensemble des biodéchets.

Afin de réduire la quantité d'ordures ménagères et permettre de fournir du compost aux ménages, la CAB subventionne à hauteur de 70% l'achat de composteurs. Ceux-ci permettent de réduire la quantité des biodéchets envoyés en centre de stockage et donc une valorisation de ces déchets.



Emballages : Matières en plastique et métal

Bouteilles et flacons en plastique, sacs et films plastiques, emballages en métal (canettes, boîtes de conserve, aérosols vides ...), briques alimentaires (soupe, jus de fruits, ...)



Pots de yaourt ou de crème, barquettes, polystyrène, ...



Papier – Cartons - Cartonnettes :

Magazines, prospectus, journaux, feuilles, lettres, enveloppes, cartonnettes d'emballage (même légèrement souillées)



Papier cadeau, mouchoir en papier, papier absorbant, papier aluminium



VERRES

Verre :

Bocaux et bouteilles en verre vidés et sans bouchons



Vaisselle, miroirs, ampoules, ...



Déchets verts :

Tontes de pelouse, feuilles, et fagots de branches (fagots liés avec ficelle de 1 m de long et branches de 5 cm de diamètre maxi) dans la limite de 0.5m³ maximum.

Les déchets verts de communes sont collectés de mars à novembre et sont stockés :

- soit sur la plate-forme dédiée du site de la déchetterie de Saint Léonard, avant envoi vers une unité de compostage,
- soit déposé directement pour les communes de Neufchâtel-Hardelot et de Dannes sur une des plateformes de compostage du prestataire Agriopale localisé à Frencq.

En janvier une collecte des sapins est réalisée sur l'ensemble des communes.



Terre, bois peint, branches supérieures à 5cm de diamètre, souches, liens plastique ou métal



Encombrants :

Ce service peut être sollicité par les habitants jusqu'à 4 fois par an pour les déchets volumineux tels que meubles, matelas ...

Ils sont acheminés au centre de transfert de le Portel. Ils sont repris par gros porteurs et transférés vers le site de Beaumerie Saint Martin où ils sont triés afin d'en extraire la part valorisable composée de plastique, bois, ferraille, mobilier, Ceci permet de valoriser 20 % du tonnage.



Gravats, déchets de travaux, pneus (repris par les garagistes), bouteilles de gaz (reprises par les revendeurs), véhicules à moteur, ...

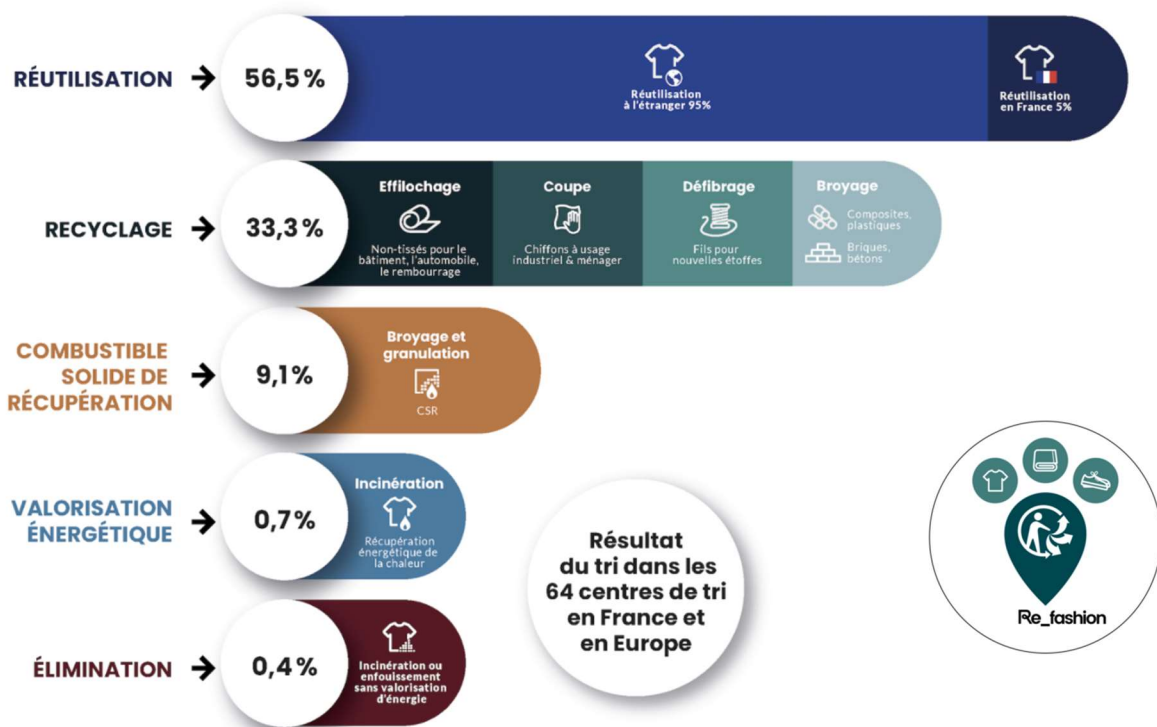


Textiles, Linges, Chaussures :

Vêtements et linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30l), chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30l)

3 organismes les collectent afin de leur donner une nouvelle vie :

- Le Relais,
- KFB Solidaire,
- La Croix Rouge Française.



(1) Tri dans les centres conventionnés en France et hors France.

Figure 4 : Devenir des Textiles, Linges, Chaussures (Données Re_fashion)

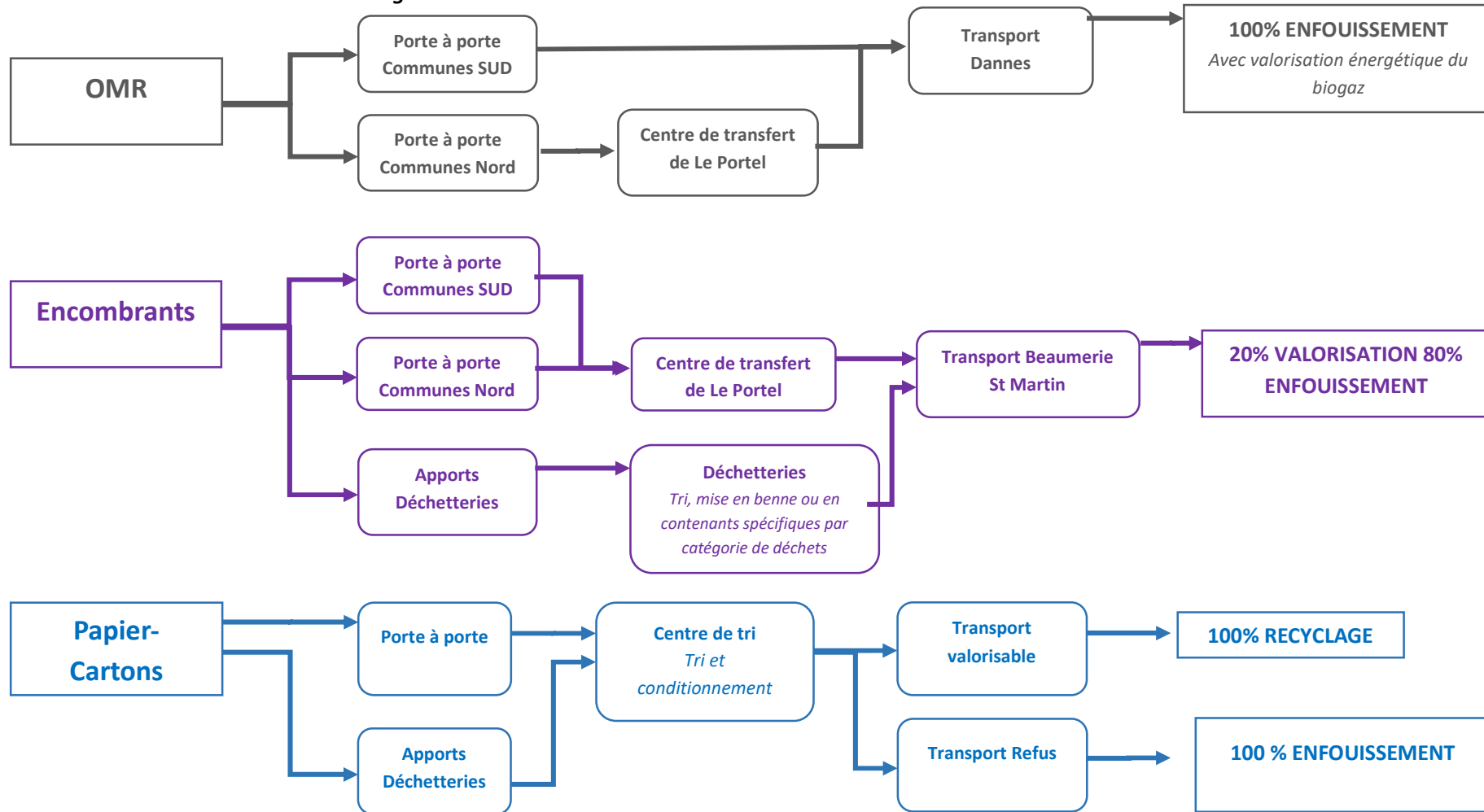
Pour le reste des déchets ménagers à recycler non collectés, des points de collecte existent au niveau des 2 déchetteries de Saint Léonard et Saint Martin Boulogne :

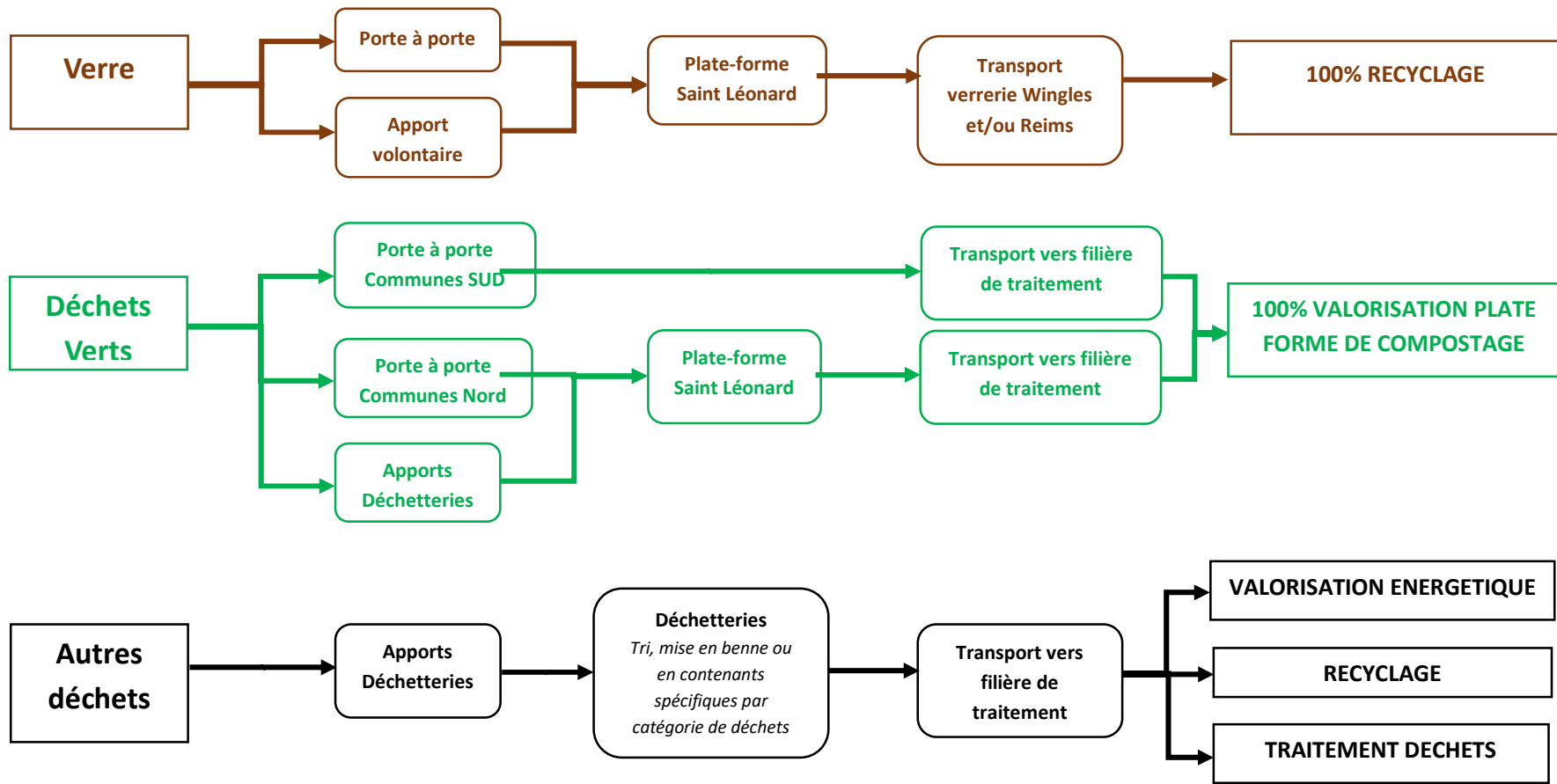
- Ferraille,
- Mobilier,
- Plâtre,
- Bois,
- Gravats,
- Huiles de vidange,
- Huiles de friture,
- Pneus,
- Amiante,
- DEEE,
- DASRI,
- Ecran et petits appareils ménagers,
- DDS,
- Piles,
- Ampoules,
- Néons, ...

Les déchetteries possèdent les équipements suivants afin de permettre la collecte :

	Carton	Encombrants	Bois	Gravats	Ferraille	Mobilier	Plâtre
Type de contenants	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie	Bennes en déchetterie
Nombre de contenants disponibles	2	2	4	2	2	2	2

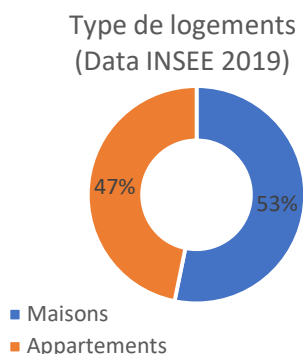
1.3 Devenir des déchets ménagers collectés :





1.4 Les modalités de collecte des déchets ménagers

1.4.1 Les tournées :



Les modalités de collecte (bacs individuels ou collectifs, sacs, points d'apport volontaire) sont fonction de la densité de population, de la quantité de déchets ménagers produits et de la topographie du terrain.

Sont en général distingués l'habitat pavillonnaire de celui en centre-ville, de l'habitat collectif et des gros producteurs.

La dotation faite au particulier tient compte de son lieu d'habitation, de l'accessibilité de son domicile par un véhicule de collecte, de la capacité de stockage du bac ainsi que du nombre d'habitants par foyer.

Il n'existe pas de redevance spéciale sur le territoire de La CAB.

Les modalités de collecte décrites ci-après sont en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018.

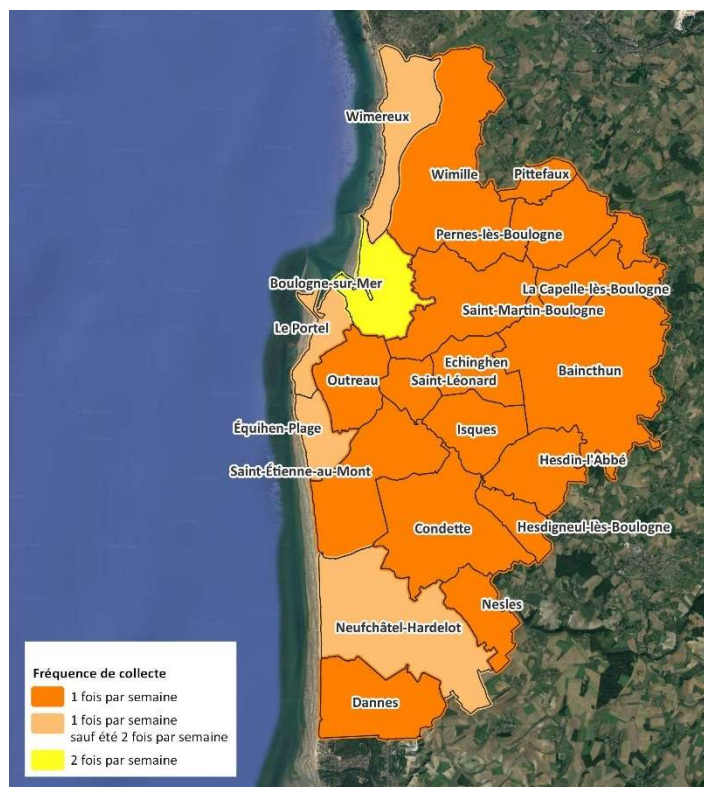


Figure 5 : Cartographie de la fréquence de collecte des OMR sur la CAB

Pour les déchets ménagers valorisables, les fréquences de collecte sont les suivantes :

	Tri sélectif <i>Jaune et Bleu en alternance</i>	Déchets végétaux <i>De Mars à novembre</i>	Sapins	Encombrants <i>Sur Rendez- vous</i>	Verre
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	0,5 x / semaine	9 x / an	1 x / an	4 x / an	1 x / semaine

Figure 6 : Tableau de la fréquence de collecte en porte à porte sur la CAB

Pour les logements collectifs, la collecte s'organise de la façon suivante :

- 2 collectes d'ordures ménagères par semaine ;
- 1 collecte par semaine pour le tri sélectif fibreux (bleu)
- 1 collecte par semaine pour le tri sélectif non fibreux (jaune) ;
- 1 collecte de verre hebdomadaire.

1.4.2 Le matériel de collecte

La conteneurisation de la collecte sélective des matériaux propres et secs concerne les 22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Seules quelques résidences en habitat collectif ne sont pas encore dotées de bacs de tri du fait d'importants aménagements qui seraient à effectuer. Sur certaines communes, un travail est fait afin d'implanter des points d'apport volontaire additionnel afin de pallier les contraintes rencontrées.

84 263 bacs ont été livrés depuis avril 2018 sur l'ensemble des 22 communes. Cette conteneurisation consiste à fournir pour chaque foyer un bac d'ordures ménagères, un bac jaune pour le non fibreux et un bac bleu pour le fibreux.

Le parc aujourd'hui déployé depuis 2018 est le suivant :

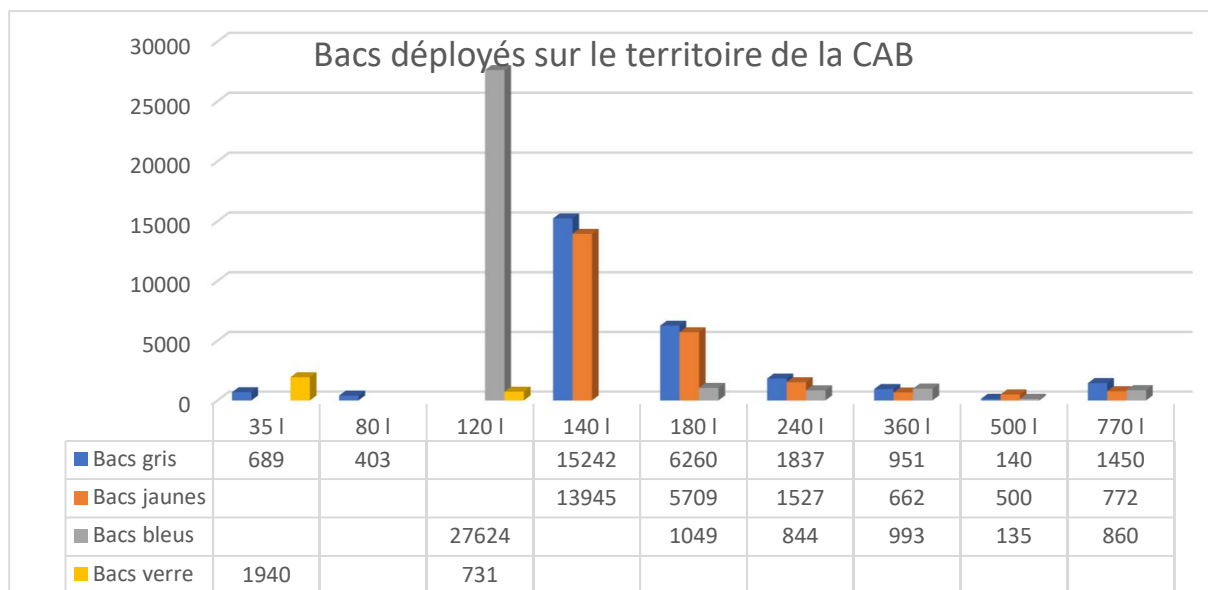


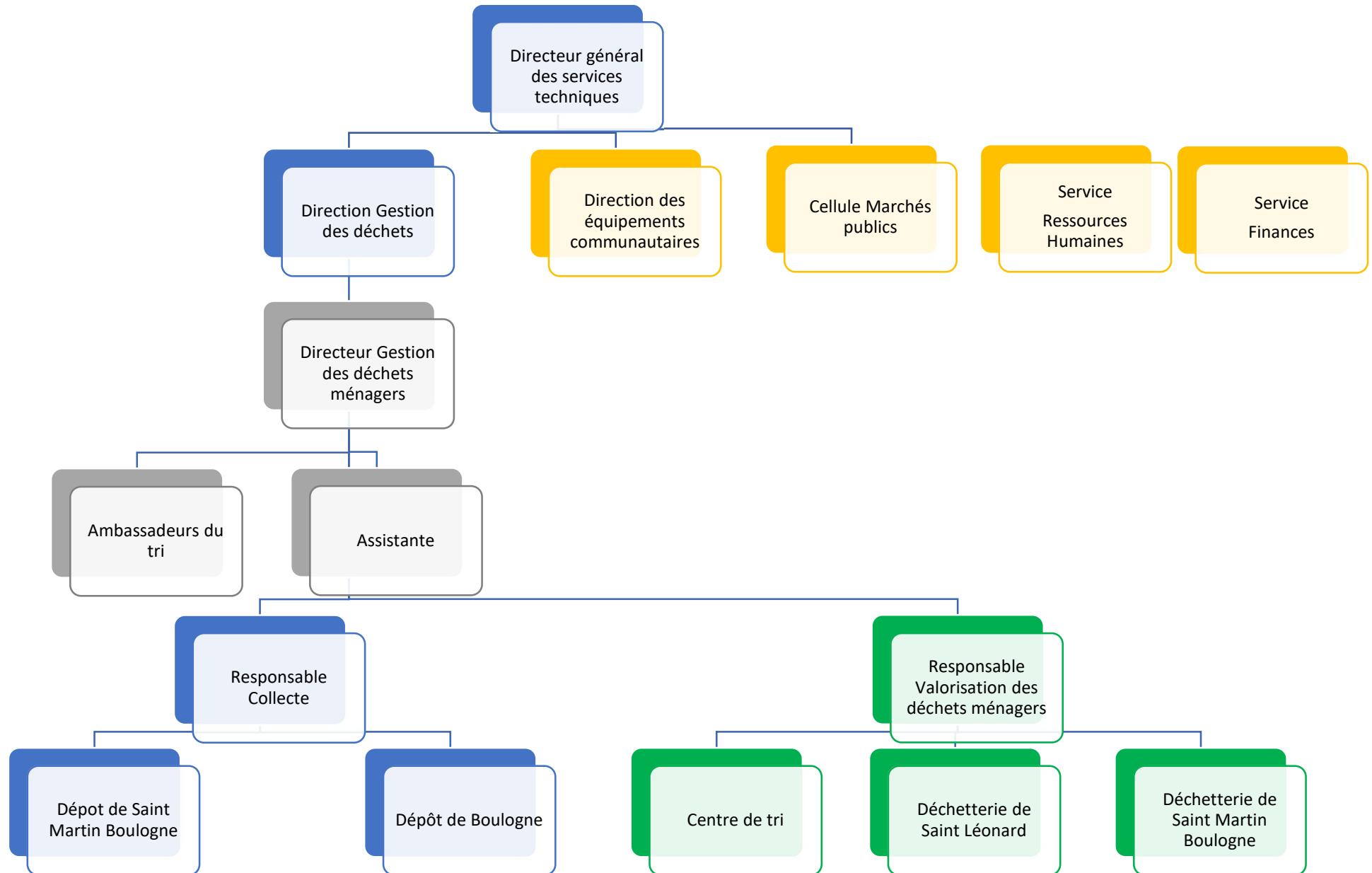
Figure 7 : Répartition des bacs de collecte distribués depuis 2018 sur la CAB.

Au cours de l'année 2021, ont été délivrés :

- 450 000 sacs noirs ;
- 200 000 sacs de tri jaune de 50l et 30 000 de 100l,
- 80 000 sacs de tri bleu de 50l et 30 000 de 100l.

1.5 L'organisation du service

La Direction de la Gestion des Déchets Ménagers a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle comprend un service collecte et un service traitement.



La Direction comprend un Directeur et une assistante de Direction.

La Direction, sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, s'appuie sur les autres services :

- Services Finances et Ressources Humaines,
- Services Entretien/Ménage,
- Service Communication,
- Services Juridiques,
- Direction des équipements communautaires



Service collecte :

- 1 chef de service,
- 3 agents encadrants,
- 8 agents administratifs,
- 1 mécanicien,
- 84 agents de collecte.

Il est organisé en deux sites :

- Dépôt de la Zone de l'Inquétie à Saint Martin Boulogne : départ de toutes les tournées de collecte ;
- Dépôt de Capécure à Boulogne-sur-Mer : départ d'agents qui accompagnent les tournées du centre-ville de Boulogne-sur-Mer.

Photo centre de
tri

Service traitement et valorisation des déchets s'organise de la manière suivante :

Basé au siège de la CAB :

- 1 chef de service,
- 2 ambassadeurs du tri,

Répartis sur les 2 déchetteries :

- 14 agents,

Basé au centre de tri :

- 2 encadrants
- 1 agent administratif
- 19 agents titulaires du tri et conditionnement,
- 11 intérimaires en contrats d'insertion 35 h.

En 2022, un service Prévention, Innovation et Evaluation sera créé afin de développer l'ensemble des actions visant à réduire les déchets ménagers à la source et développer leur valorisation. Un chef de service intégrera la direction Déchets ménagers.

PARTIE 2

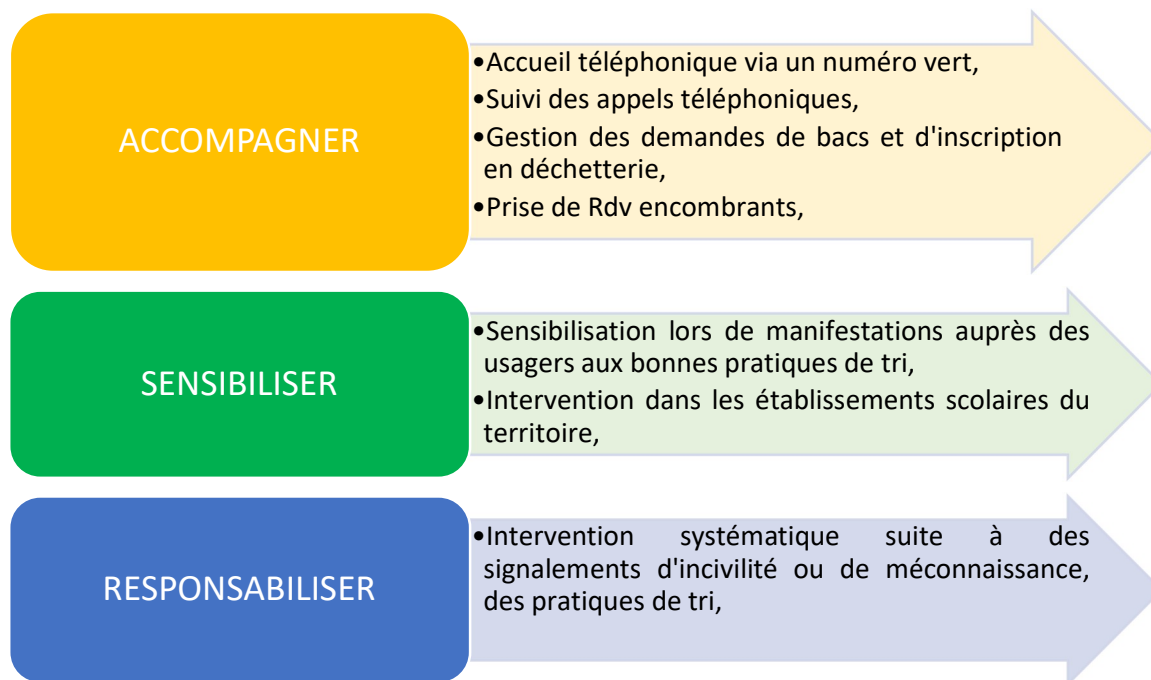
ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

2. ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

2.1 Les missions principales de prévention et sensibilisation

L'année 2021 restera une année particulière ceci du fait du contexte sanitaire particulier lié à l'épidémie de Covid 19. Les activités en direction du public ont donc été limitées du fait des contraintes sanitaires associées.

Les actions principales menées par la direction des déchets ménagers se répartissent ainsi :



Le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit les actions menées est le suivant :

Rappel des objectifs réglementaires de la Loi TECV du Scénario « objectifs TECV-PRPGD » (cf. article R-541-16-I -2° Code de l'Environnement).	<ul style="list-style-type: none"> - DMA : Réduction de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010 - DAE : Découplage croissance économique et production de déchets 	Gisement
	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de 70 % des déchets du BTP en 2020 - Valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025 - Extension des consignes de tri (d'ici 2022) - Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et du tri 5 flux (obligatoire depuis le 1er juillet 2016) - Diminution de 30% des quantités de déchets non dangereux stockés ou incinérés sans valorisation énergétique en 2020, et de 50% en 2025 par rapport à 2010. 	Modes de gestion

- TECV : transition énergétique pour la croissance verte
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- DAE : Déchets des activités Economiques
- PRPGD : Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre du Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets des Hauts de France qui s'appuie sur 4 piliers principaux que sont :

- La prévention au travers notamment du déploiement de l'économie circulaire,
- La valorisation de la matière et l'amélioration de la valorisation énergétique,
- L'accompagnement dans sa mutation de la filière économique de traitement des déchets,
- L'animation de dynamique régionale.

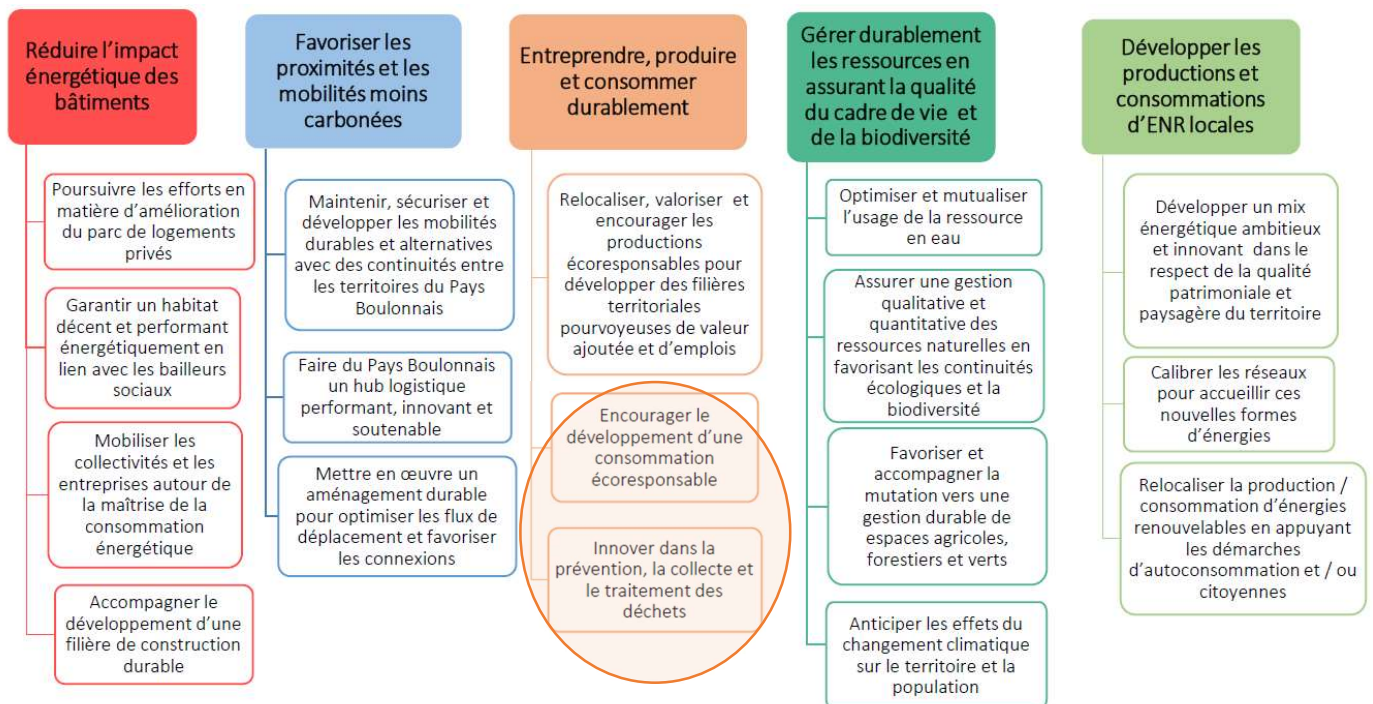
Les axes stratégiques sont les suivants :

- Réduire nos déchets à la source, transformer nos modes de consommation, inciter au tri et au recyclage,
- Collecter, valoriser, éliminer,
- Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

L'ensemble de ces actions doit également être mené en lien avec les objectifs inscrits dans le Plan Climat Air Energie Territorial voté par la CAB. Les objectifs indiqués dans le PCAET sont les suivants :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définit une stratégie pour une durée de 6 ans et un plan d'actions en cohérence avec les engagements de la France. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Réduire l'impact énergétique des bâtiments,
- Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées,
- Entreprendre, produire et consommer durablement,
- Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité,
- Développer les productions et consommations d'ENR locales.



Les actions pouvant être mises en œuvre afin de répondre aux **objectifs identifiés** sont les suivantes :

- Permettre aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique et écologique,
- Impliquer les grandes surfaces sur la thématique du tri sélectif,
- Développer des pratiques innovantes et cohérentes de collecte des déchets,
- Inciter aux bonnes pratiques pour réduire la production des déchets.

2.2 Sensibiliser les usagers :

Le service déchets ménagers a continué d'apporter son soutien :

- Aux manifestations :
 - 11 septembre 2021 :
 - Manifestation « La planète a du sens »,
 - Centre-ville de Boulogne,
 - Stand à destination du grand public,
 - Tops images, affiches tri SOS déchets, vitrines pédagogiques sur le recyclage, documentation sur le tri sélectif et sur le compostage, stop pub
 - 1er juin au 04 juin 2021 :
 - Rallye Cité mobile,
 - Quartier du Chemin vert Boulogne sur mer,
 - 215 élèves, accompagnateurs, instituteurs et AVS,
 - Quizz power-point sur le tri, le recyclage et le compostage.
 - 17 au 18 septembre 2021 :
 - Poulpaphone
 - Gare maritime Boulogne sur mer,
 - 4000 personnes,
 - Affichage consignes de tri au niveau des bacs, vérification du tri, sensibilisation et communication au tri sélectif.
 - Distribution de 250 tonnes de compost aux particuliers à la déchetterie de St Léonard durant 5 samedis consécutifs.

Les activités avec les écoles du territoire n'ont pu être réalisées du fait du contexte COVID.

En parallèle, ce sont 228 composteurs qui ont été subventionnés et 228 ménages sensibilisés.

Ce sont au total 4343 composteurs qui sont déployés sur l'ensemble du territoire.

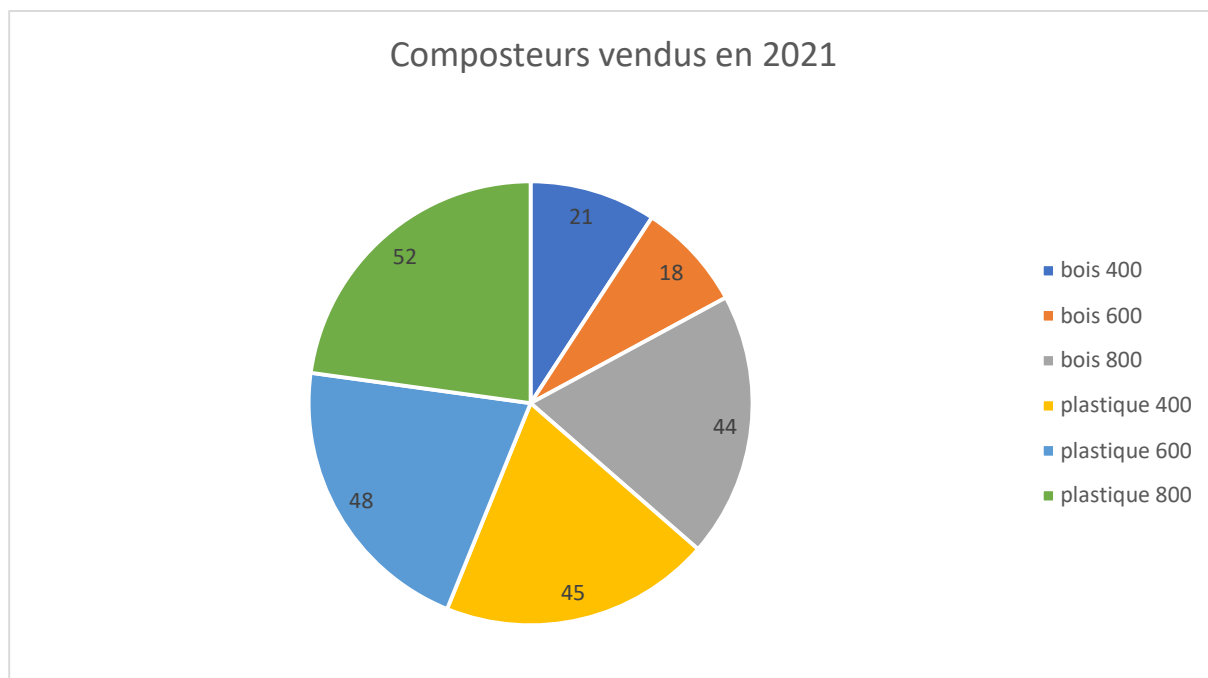


Figure 8 : Nature des composteurs subventionnés sur la CAB en 2021.

2.3 Accompagner et responsabiliser les usagers

En parallèle de ces actions ponctuelles, un numéro vert est à la disposition des usagers afin de répondre à toutes demandes et réclamations ainsi qu'une adresse électronique spécifique déchets. En 2021, ce sont environ 2000 demandes d'information, d'intervention qui ont été transmises au service par courriel.

Les ambassadeurs du tri ont également la charge d'intervenir à la suite de remontées d'information des agents de collecte concernant des non-conformités constatées sur le terrain : dépôts non réglementaires de déchets, erreurs de tri, ...

En 2021, ce sont 100 signalements nécessitant un accompagnement des ambassadeurs du tri qui ont été réalisés soit par les services de La CAB (52%) soit par SUEZ (48%), le prestataire de service pour 6 communes (Wimereux, Equihen-Plage, Condette, Dannes, Nesles et Neufchatel-Hardelot). Dans 90% des cas, cette intervention se fait au plus tard dans la journée qui suit le signalement.

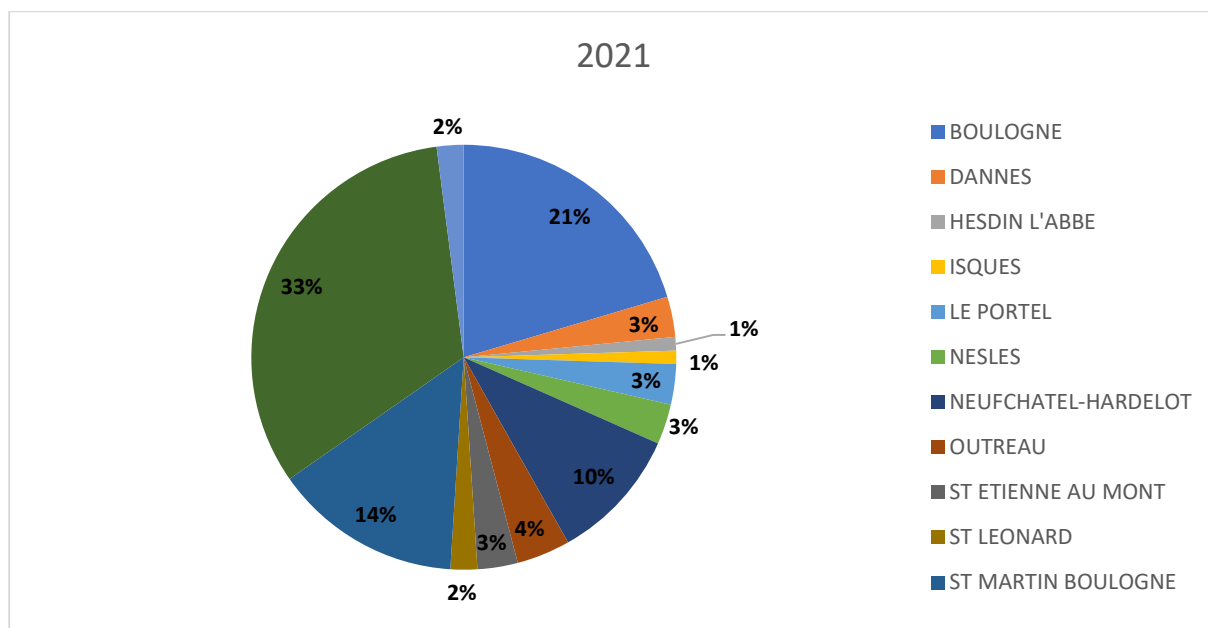


Figure 9 : Intervention des Ambassadeurs du tri par commune

98% de ces signalements ont été suivis d'une action auprès du particulier, du professionnel ou de la collectivité concernée par ce signalement. 52% des problématiques rencontrées concernaient des particuliers, 47% des professionnels, 1% une collectivité.

Les principaux problèmes remontés auprès des ambassadeurs du tri sont les suivants en 2021 :



Figure 10 : Sujets d'intervention des ambassadeurs du tri

Cette analyse montre la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès des usagers de la CAB.

2.4 Les enjeux

En 2022, l'arrivée d'une responsable Prévention, Innovation et Evaluation au sein de la Direction des déchets ménagers permettra la mise à jour de la stratégie de prévention de la CAB en adéquation avec les évolutions réglementaires mais également de développer des axes de réflexion avec pour objectif principal une réduction des déchets à la source.

Considérant l'étude MODECOM 2017 réalisée par l'ADEME, il apparaît que les gisements potentiels de valorisation des OMR sont les suivants :

- valorisation organique pour les déchets putrescibles,
- recyclage amélioré notamment avec l'évolution des consignes de tri et les campagnes de sensibilisation associées pour les papiers, cartons et emballages,
- valorisation thermique : couches, textiles hygiéniques, ...

Ces actions pourront concerner, sous réserve que la situation sanitaire ne contraigne pas à nouveau les activités auprès des particuliers, professionnels et collectivités :

- un renforcement du tri des biodéchets auprès des particuliers avec des campagnes de promotion des composteurs mais également auprès de structures collectives,
- une reprise progressive des activités dans les écoles,
- une caractérisation des poubelles types des usagers afin de mieux cibler les déchets à limiter dans les OMR,
- une sensibilisation accrue de certains professionnels afin de limiter les apports non agréés dans les PAV ou les dépôts sauvages au pied des PAV,
- la réactivation du partenariat avec l'association CIPRES collectant le pain auprès des professionnels en vue de sa valorisation en alimentation animale...

L'enjeu principal pour l'année 2022 sera de préparer l'évolution des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les emballages plastiques.

PARTIE 3

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

3.1 Les indicateurs techniques

3.1.1 Les performances de collecte

En 2021, 6 656 tournées ont été effectuées : Soit 5 168 tournées en régie et 1 488 tournées par notre prestataire.

77 917 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2021 sur la CAB répartis de la manière suivante :

FLUX EN TONNE	Mode de collecte	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM dont déchets de voirie des communes	PAP	42 604	38 074	37 518	37 122	35 510	35 102	36 978
Papier-emballages dont cartons des commerçants	PAP	6 533	5 732	6 224	6 320	6 866	6 672	6 674
Verre	PAP	3 798	3 635	3 451	4 700	3 427	3 520	3 715
	AV	1 191	1 054	1 113	1 131	1 342	1 395	1 268
TOTAL OMA en T		54 126	48 495	48 306	49 273	47 145	46 689	48 635
Soit en kg/hab		471	418	416	425	406	402	434
Différence par rapport n-1 en %				0%	2%	-4%	-1%	+4%
Déchets verts	PAP	4 975	5 830	6 150	8 064	7 028	6 373	7 677
	ST	2 296						
	D	5 983	5 422	5 625	5 084	4 520	3 934	5 120
	Autres	-	3 750	3 075				
Encombrants	PAP	1 443	1 402	1 136	999	984	962	854
	D	6 022	5 887	5 851	4 916	4 126	4 115	4 125
Bois	D	2 083	1 983	2 242	2 027	1 771	1 852	1 990
MOBILIER	D		1 789	1 651	1 442	1 449	1 454	1 605
Ferraille	D	684	580	640	978	519	590	630
DEEE	D	474	628	661	410	530	533	587
Gravats	D	7 160	6 315	7 238	6 070	5 162	4 826	5 105
Plâtre	D				399	394	403	655
Autres déchets en déchetterie	D	932	1 118	1 631	577	596	743	935
TOTAL DMA en T		86 178	83 199	84 206	80 239	74 224	72 474	77 917
Soit en kg/hab		750	717	726	692	640	625	695
Différence par rapport n-1 en %				1%	-5%	-8%	-2%	8%
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010				-2%	-7%	-14%	-16%	-10%

PAP : Porte-à-porte, AV : Apport Volontaire, ST : Services Techniques, D : Déchetteries.

3.1.2 Evolution des tonnages collectés

EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

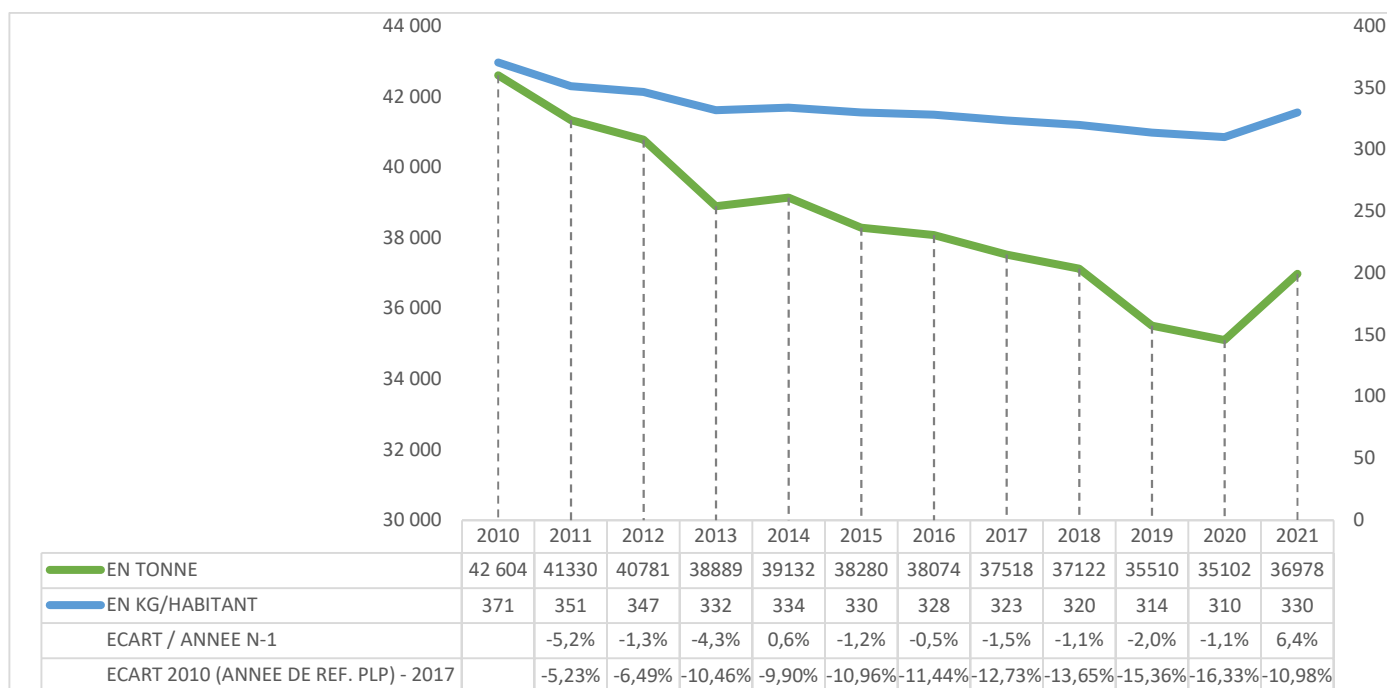


Figure 11 : Evolution des tonnages d'OMR

8% des déchets sont orientés directement vers le centre de stockage de Dannes et 92 % transitent au préalable par le quai de transfert du Portel avant d'être envoyés également vers Dannes.

Le tonnage des OMR était en constante régression depuis 2010 (-10% depuis 2010, année de référence du 1^{er} programme local de prévention des déchets). L'année 2021 a été marquée par une hausse du volume des ordures ménagères de l'ordre de 6%. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que 2021 fut une année particulière avec un tourisme de proximité favorisé du fait de la situation sanitaire toujours complexe mais également qui s'est caractérisé par des départs en vacances moins nombreux du fait d'un contexte économique difficile ainsi que par une reprise de l'activité et de la consommation. Cette tendance à la hausse en 2021 sera analysée et suivie en 2022 afin de pouvoir si nécessaire renforcer les actions de prévention.

En 2021, l'action de collecte du pain chez les commerçants était suspendue. Celle-ci sera de nouveau opérationnelle en 2022, l'objectif est pour l'association CIPRES de transformer le pain en farine à destination de l'alimentation animale.

EVOLUTION DES TONNAGES RECYCLABLES PARVENANT AU CENTRE DE TRI

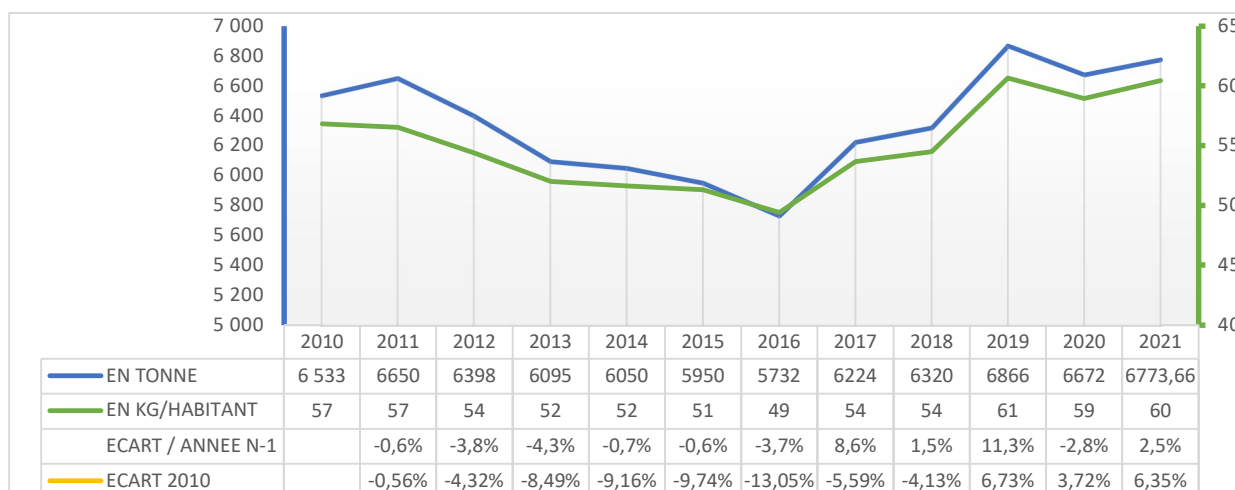


Figure 12 : Evolution des tonnages recyclables passant par le centre de tri

Le tonnage des flux du centre de tri soit les emballages, les papiers / cartonnettes et le carton a retrouvé le niveau de 2019. En 2020 la baisse pouvait s'expliquer par le contexte sanitaire qui a réduit la consommation des habitants.

Par ailleurs, sur les 6 674 tonnes de déchets recyclés collectés apportés au centre de tri 5 535 tonnes ont été valorisées soit un taux de valorisation de 81.7%.

Ci-dessous le détail des déchets triés au centre de tri pour l'année 2021 :

Fibreux (papier, carton)	3 885 tonnes
Non fibreux (emballages)	2 160 tonnes
Cartons commerçants	662 tonnes

Quant au refus de tri, il s'élève à 1 239 tonnes pour l'année 2021. Un tonnage qui ne cesse de diminuer depuis 2017 (1 743 Tonnes).

EVOLUTION DES TONNAGES DES DECHETTERIES

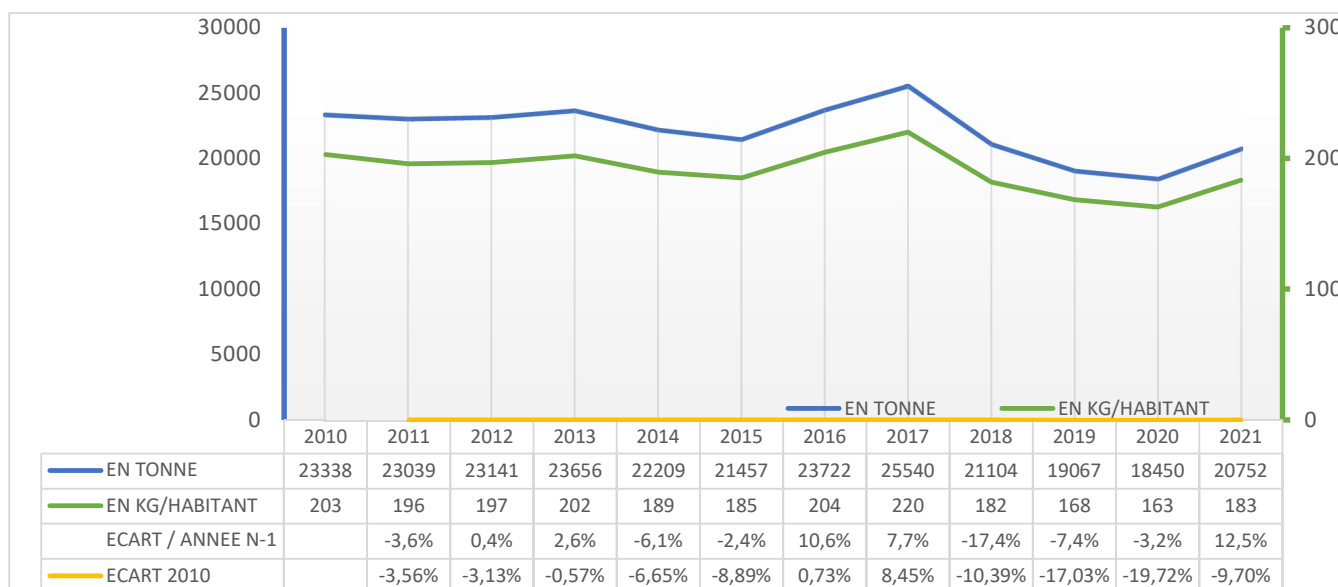


Figure 13 : Evolution des tonnages en déchetteries

Le tonnage des flux des déchetteries montre une augmentation de 12.5% par rapport à 2020. Ceci s'explique par le fait que le contexte sanitaire avait fortement impacté la consommation des habitants en 2020. Les déchetteries avaient également été fermées pendant 1 mois.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS VERTS

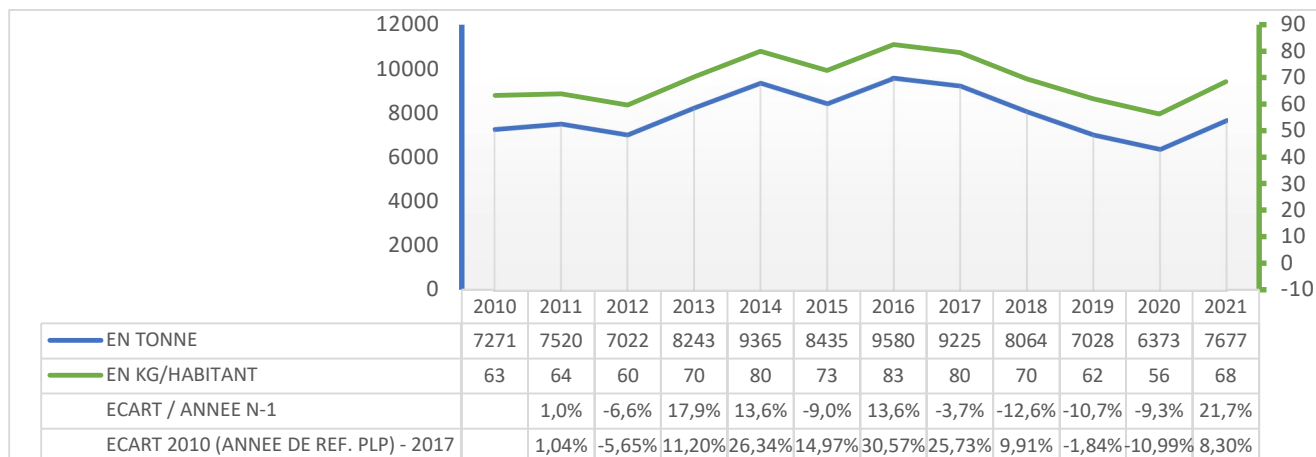


Figure 14 : Evolution des tonnages de déchets verts

Les conditions météorologiques très pluvieuses au printemps et lors de l'été 2021 ont eu pour conséquence une production importante de déchets végétaux. C'est pourquoi une hausse de 21.7% est constatée par rapport à l'année 2020 qui fut très sèche.

EVOLUTION DES TONNAGES DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

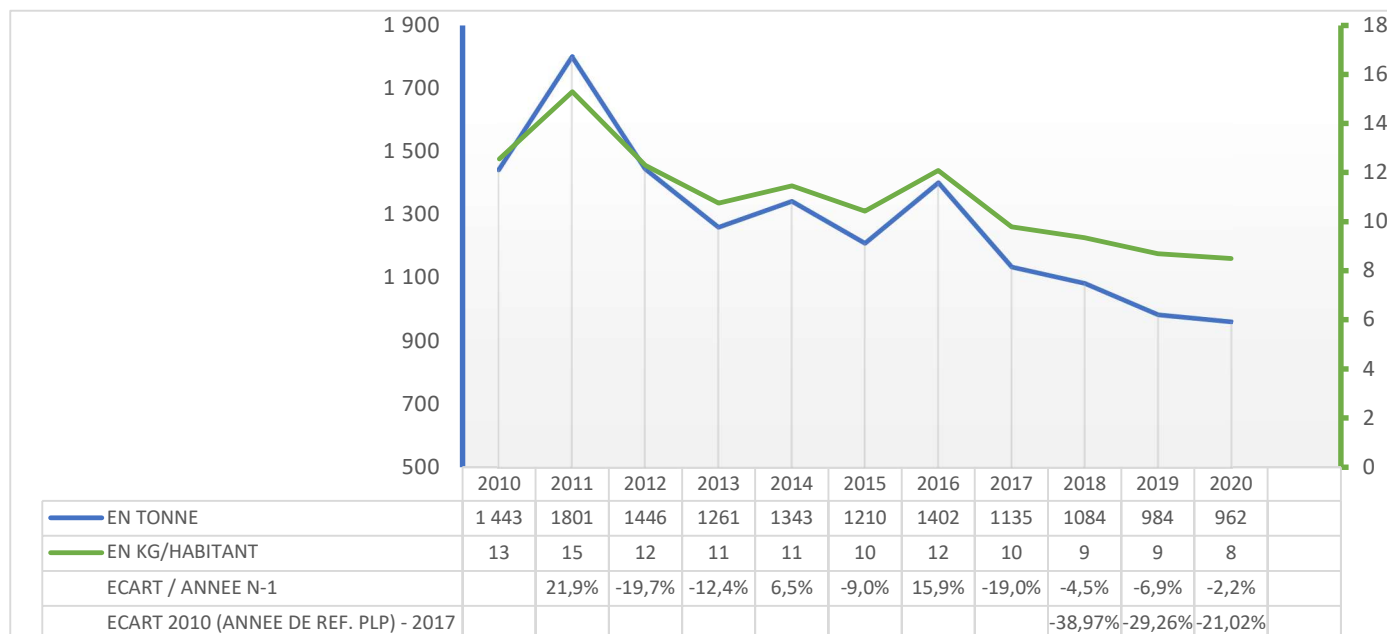


Figure 15 : Evolution des tonnages des encombrants en porte à porte

Le tonnage des flux d'encombrants en porte à porte est en régression soit - 10 % par rapport à l'année 2020.

Pour rappel, auparavant, cette collecte était hétérogène, allant d'aucune collecte à une par mois selon les communes. Depuis le 1^{er} septembre 2018, la collecte des encombrants se fait sur rendez-vous à raison de quatre passages maximum par foyer dans l'année.

EVOLUTION DES TONNAGES DU VERRE(Global déchetterie + PAP)

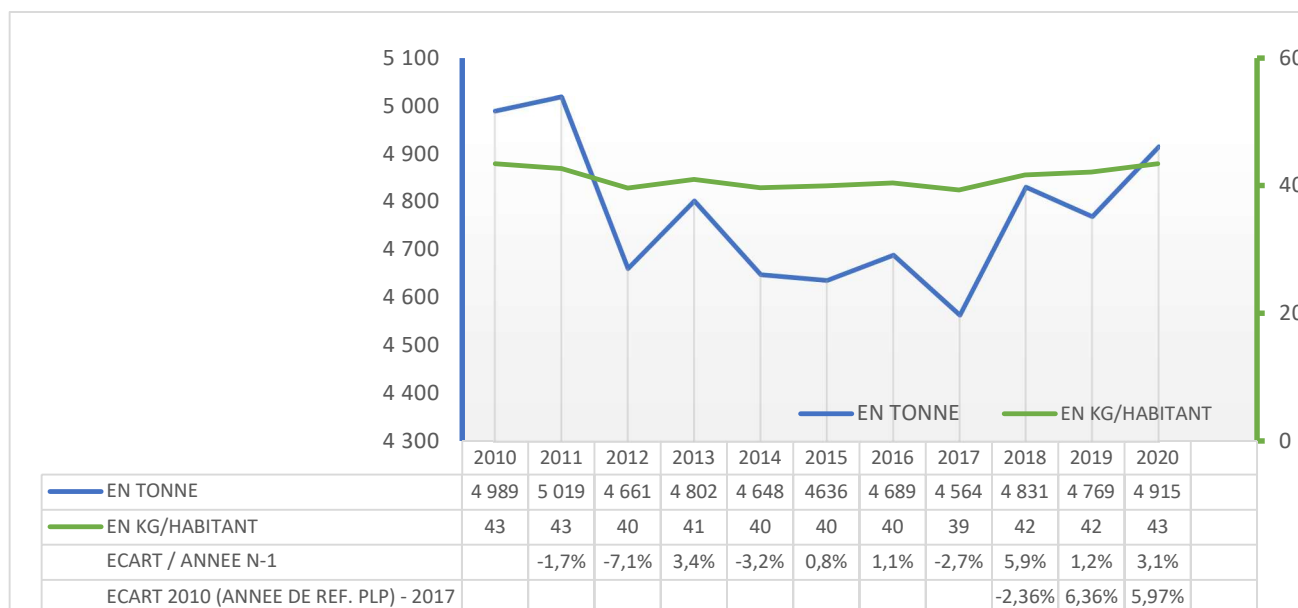


Figure 16 : Evolution des tonnages du verre

Le tonnage du verre a augmenté de 2.4% depuis l'année 2020.

Le tableau ci-dessous résume les quantités de déchets ménagers assimilés produites par habitants, par flux et les compare avec les valeurs de référence ADEME :

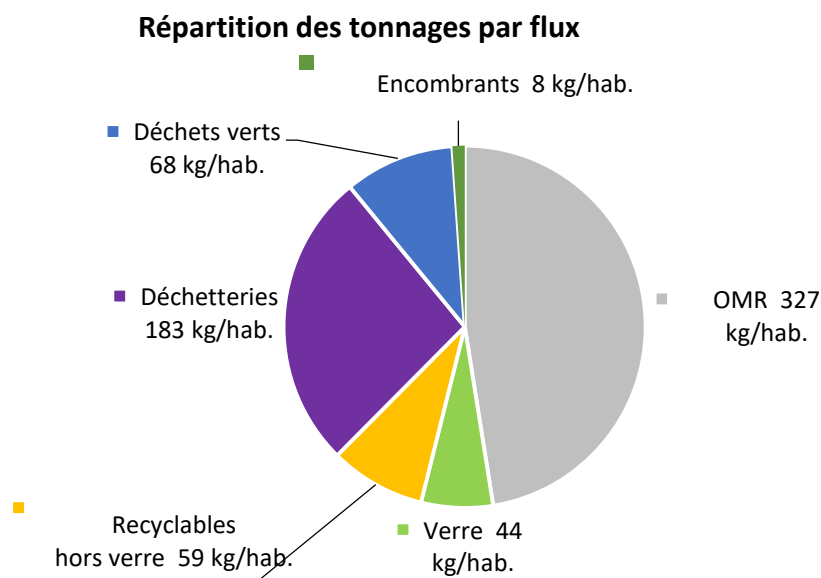
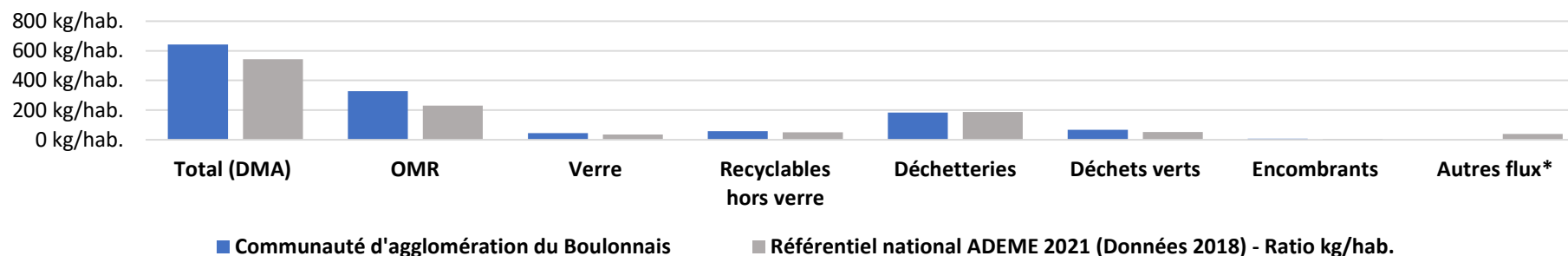


Figure 17 : Répartition des tonnages par flux

Comparaison des ratios collectés avec les moyennes nationales



Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries hors gravats	Déchets verts	Encombrants	Autres flux*
CAB	643 kg/hab.	327 kg/hab.	44 kg/hab.	59 kg/hab.	138 kg/hab.	68 kg/hab.	8 kg/hab.	
Comparaison avec la moyenne :	National tous milieux (moyenne pondérée)							
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	543 kg/hab.	231 kg/hab.	35 kg/hab.	51 kg/hab.	188 kg/hab.	53 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	100 kg/hab.	96 kg/hab.	9 kg/hab.	8 kg/hab.	-50 kg/hab.	15 kg/hab.	3 kg/hab.	-40 kg/hab.
Ecart en %	18%	42%	26%	16%	-26%	28%	51%	-100%
Comparaison avec la moyenne :	Touristique (médiane)							
Référentiel national ADEME 2021 (Données 2018) - Ratio kg/hab.	835 kg/hab.	308 kg/hab.	63 kg/hab.	57 kg/hab.	330 kg/hab.	86 kg/hab.	5 kg/hab.	40 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-192 kg/hab.	20 kg/hab.	-18 kg/hab.	2 kg/hab.	-191 kg/hab.	-18 kg/hab.	3 kg/hab.	-40 kg/hab.
Ecart en %	-23%	6%	-30%	3%	-58%	-21%	51%	-100%

Figure 18 : Comparaison des tonnages collectés avec les moyennes nationales (issue de la matrice des coûts ADEME 2021)

3.1.3 La valorisation des déchets ménagers et assimilés

Les points de tri sont les suivants :

- 110 Colonnes d'apport volontaire pour les emballages,
- 195 Colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles,
- 117 Colonnes d'apport volontaire Papier Carton,
- 116 bornes de collecte de textile,
- 247 colonnes à verre.

Les déchets non valorisables et non dangereux sont acheminés vers l'installation de stockage de Déchets non dangereux de Dannes.

3.2 LES INDICATEURS FINANCIERS

La compétence des déchets ménagers est assurée par l'intermédiaire du budget général pour les activités de collecte de prévention ainsi que d'un budget annexe concernant la valorisation des déchets ménagers.

En 2021, le montant de la TEOM s'élevait à 9 212 562 € TTC.

3.2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement du service.

L'impact de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fixée par l'Etat est de plus en plus fort et sera exponentiellement impactant dans les années à venir.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
TGAP à la tonne (€ HT)	24€	25€	37€	45€	52€	59€	65€
Coût annuel pour la CAB*	1 008 000€	1 050 000 €	1 554 000 €	1 890 000 €	2 184 000 €	2 478 000 €	2 730 000 €

*TGAP appliquée sur Omr enfouis, refus de tri enfouis et 80% des encombrants soit 42 000 tonnes en 2021.

Figure 19 : Evolution de la TGAP 2019-2025

Lors du conseil communautaire du 08 avril 2021, il a donc été voté une augmentation de la TEOM afin de faire face aux augmentations de la TGAP.

ZONE A :

Taux de référence commun : 6.79%

Communes	Taux de référence 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
BAINCTHUN	7,19	7,86	7,65	7,43	7,22	7,00	6,79
CONDETTE	6,45	7,25	7,15	7,06	6,97	6,88	6,79
CONTEVILLE LES BOULOGNE	7,32	7,97	7,73	7,50	7,26	7,02	6,79
DANNES	11,98	11,85	10,84	9,83	8,81	7,80	6,79
ECHINGHEN	5,85	6,75	6,75	6,76	6,77	6,78	6,79
EQUIHEN PLAGE	9,04	9,40	8,88	8,36	7,83	7,31	6,79
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	5,85	6,75	6,75	6,76	6,77	6,78	6,79
HESDIN L ABBE	5,61	6,55	6,59	6,64	6,69	6,74	6,79
ISQUES	5,85	6,75	6,75	6,76	6,77	6,78	6,79
NESLES	7,97	8,51	8,17	7,82	7,48	7,13	6,79
NEUFCHATEL HARDELOT	4,45	5,58	5,82	6,06	6,30	6,55	6,79
OUTREAU	4,59	5,69	5,91	6,13	6,35	6,57	6,79
PERNES LES BOULOGNE	6,03	6,90	6,87	6,85	6,83	6,81	6,79
PITTEFAUX	6,75	7,50	7,35	7,21	7,07	6,93	6,79
LE PORTEL	5,59	6,53	6,58	6,63	6,68	6,74	6,79
SAINT ETIENNE AU MONT	5,39	6,36	6,45	6,53	6,62	6,70	6,79
SAINT LEONARD	6,07	6,93	6,90	6,87	6,84	6,82	6,79
SAINT MARTIN LES BOULOGNE	5,14	6,16	6,28	6,41	6,53	6,66	6,79
WIMEREUX	8,61	9,04	8,59	8,14	7,69	7,24	6,79
WIMILLE	9,61	9,88	9,26	8,64	8,02	7,41	6,79
LA CAPELLE LES BOULOGNE	6,96	7,67	7,49	7,32	7,14	6,96	6,79

ZONE B :

Boulogne sur mer : Taux 9.64%

Figure 20 : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la CAB projection à 2026.

Les amortissements s'élèvent à 1 118 706 € en 2021 et portent sur les compétences Collecte et valorisation des déchets ménagers.

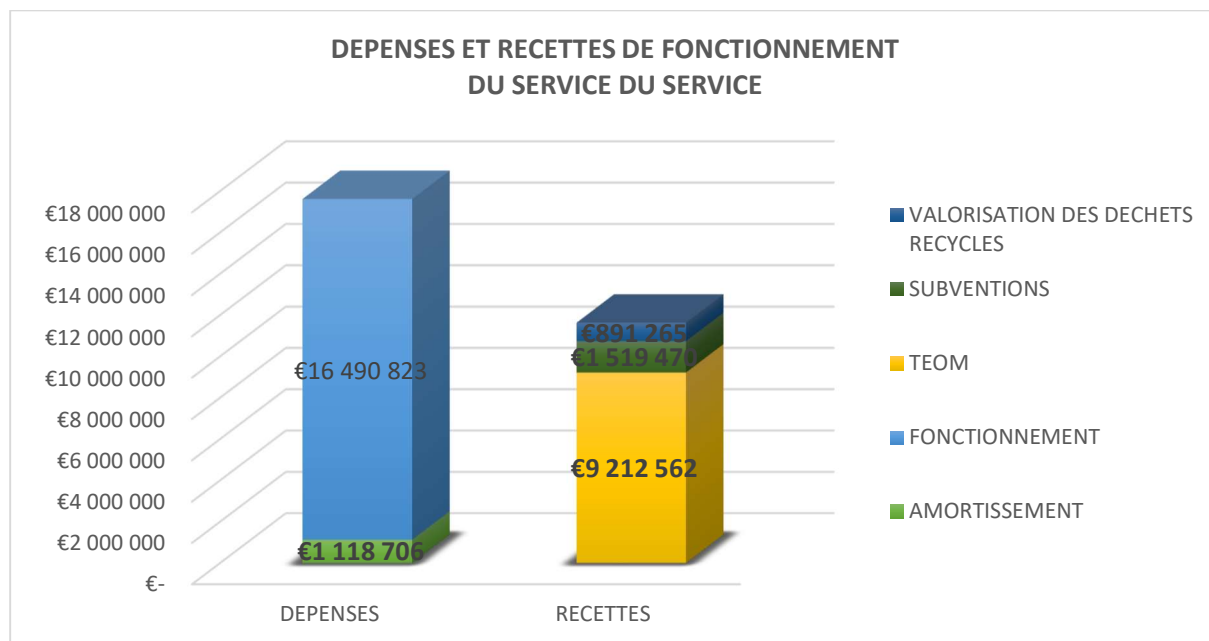


Figure 21 : Budgets déchets ménagers 2021 de la CAB

Le coût de la compétence s'élève à 17 609 529 € (amortissements inclus) et les recettes à 11 623 697 €. Les budgets Général (01) et Annexe Valorisation des Déchets ménagers (06) de la CAB couvrent donc 34 % du coût total.

Pour rappel en 2020, le coût de la compétence s'élevait à 16 652 033 € (amortissements inclus) et les recettes à 9 826 525 €.

Les budgets général et annexe de la CAB couvraient donc 6 825 508 € soit 41% du coût total.

3.2.2 La structure des dépenses et des recettes.

Les dépenses

Les coûts se répartissent selon les postes de charges suivants :

Postes de charges

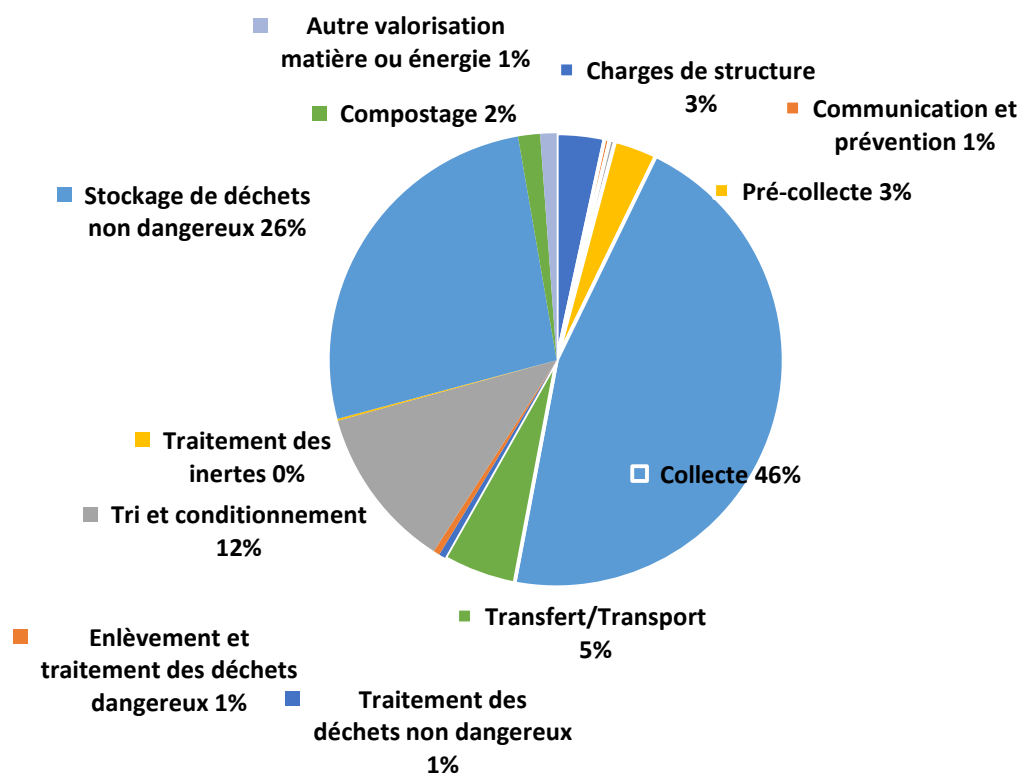


Figure 22 : Poste de charges du budget Déchets Ménagers de la CAB en 2021

Le poste de dépense principal est lié à la collecte.

En 2021, les investissements réalisés ont été les suivants :

- Parc de véhicules = 607 024.64 € TTC,
- Achats de bacs = 193 236.03€ TTC,
- Acquisitions de PAV = 97 264.68€ TTC,
- Matériel divers pour les déchetteries dont remplacement de bennes : 121 454.44€ HT.

En 2021, ont été finalisés les travaux suivants :

- Dépôt des rives Liane : coût global de l'opération (2020-2021) : 303 347.83€ TTC,
- Nouveau dépôt de Saint Martin Boulogne : coût global de l'opération (2019-2022) : 4 919 509.56€ TTC,
- Nouvelle déchetterie de Saint Martin Boulogne : coût global de l'opération (2020-2021) : 3 253 1734 € HT.

a. La collecte des déchets ménagers

DEPENSES 2021	2020	2021	Evolution	€/habitant
FRAIS DE PERSONNEL	4 477 513	4 744 477 €	6%	42,33 €
CONTRATS DE PRESTATION COLLECTE	1 344 067	1 396 767 €	4%	12,46 €
CHARGES TECHNIQUES	941 161	1 053 538 €	16%	9,76 €
CARBURANT	388 698	403 916 €	4%	3,60 €
FRAIS ANNEXES (Téléphonie, nettoyage des locaux, ...)	95 496	128 090 €	34%	1,14 €
Amortissements	743 032	816 476 €	5%	7,28 €
TOTAL HT	7 989 967	8 543 264 €	7%	76,57 €

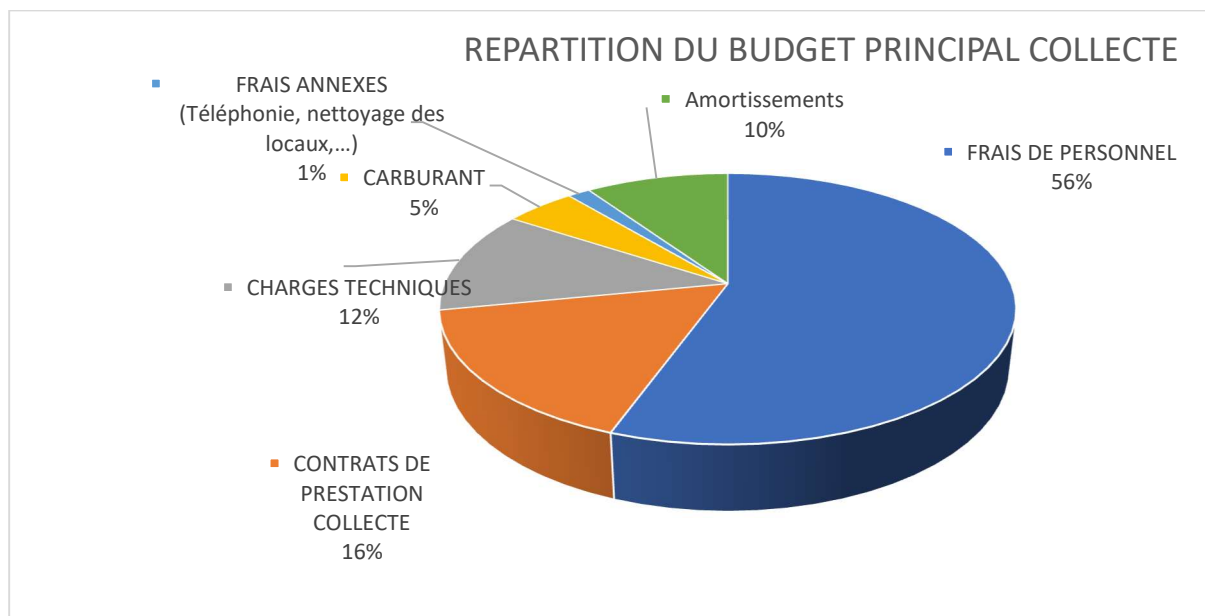


Figure 23 : Répartition des dépenses liées à la collecte des déchets ménagers

b. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

DEPENSES 2020	2020	2021	Evolution	€/habitant
FRAIS DE PERSONNEL	1 979 809 €	2 120 935,21	7%	18,92 €
TRAITEMENT OMR	4 566 636 €	4 505 685 €	-1%	40,20 €
TRAITEMENT DECHETS DECHETTERIES ET CENTRE DE TRI	1 408 188 €	1 528 748 €	9%	13,64 €
CHARGES TECHNIQUES	285 620 €	518 349 €	81%	4,62 €
CARBURANT	Non différencié en 2020	28 213 €		0,25 €
FRAIS ANNEXES (Téléphonie, nettoyage des locaux, ...)	125 487 €	62 104 €	-51%	0,55 €
Amortissements	296 326€	302 230 €	2%	
TOTAL HT	8 662 066	9 066 265 €	5%	78,19 €

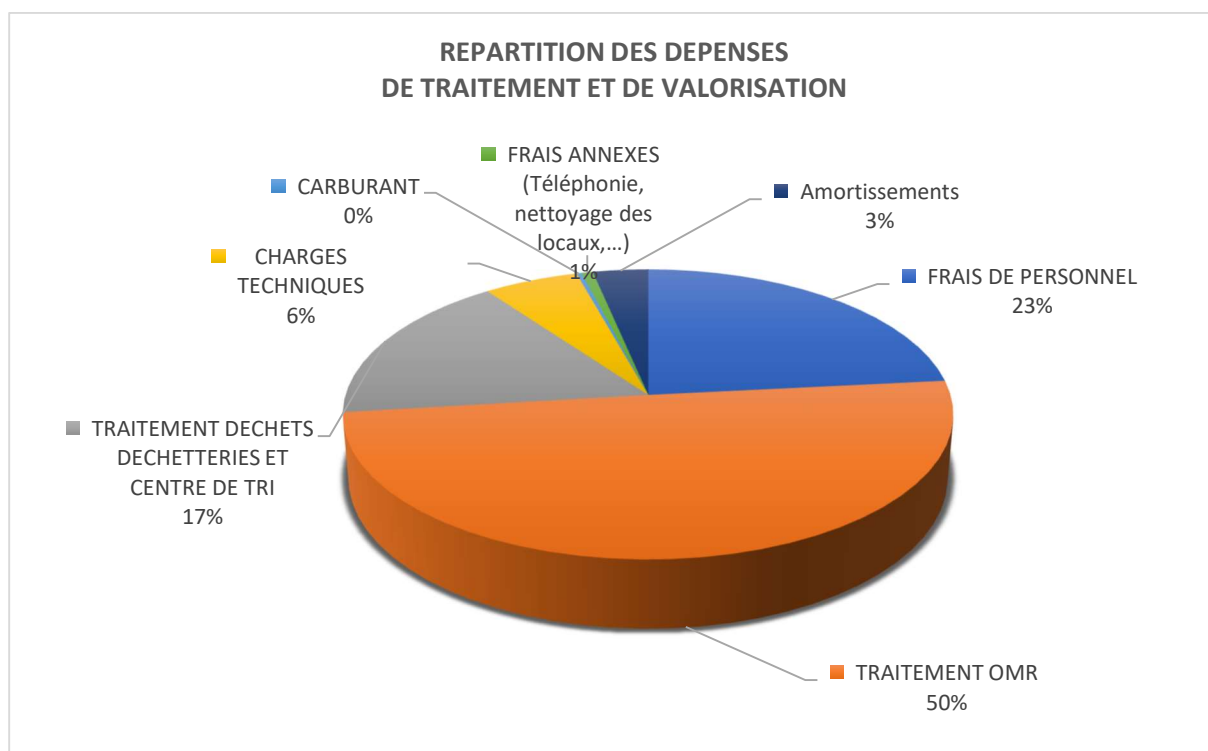


Figure 24 : Répartition des dépenses liées au traitement et à la valorisation des déchets ménagers en 2021

Le graphique ci-dessous reprend par flux de déchets la répartition des coûts par type de flux (données issues de la matrice des coûts) :

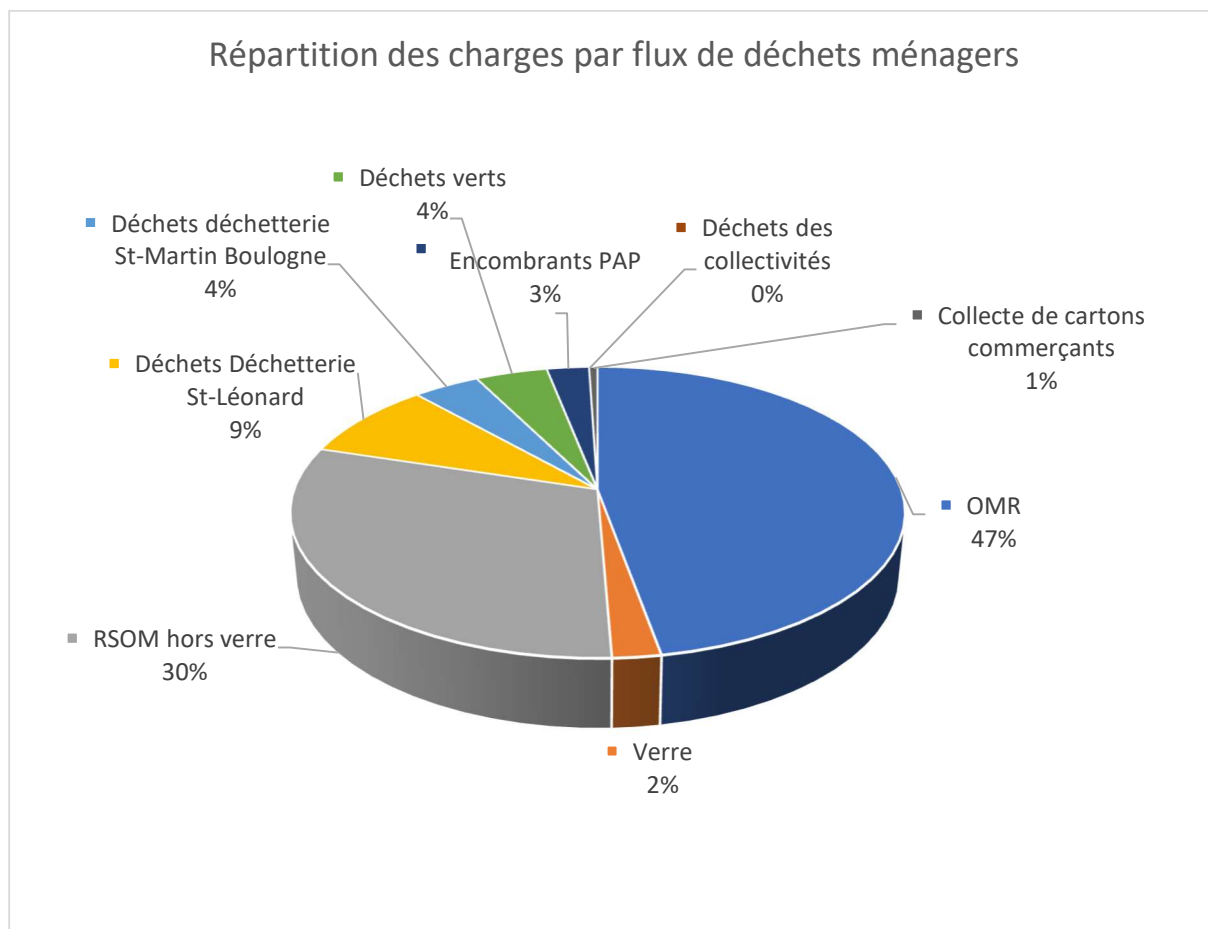


Figure 25 : Répartition des charges par flux de déchets ménagers

Il apparaît donc que le plus gros poste de dépenses est associé à la gestion des ordures ménagères résiduelles.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des charges par poste de dépenses :

3.2.3 Les recettes

PRODUITS	2020	2021	Evolution	€/habitant
TEOM	8 212 385,00 €	9 212 562,00 €	12%	81,38 €
PRODUITS INDUSTRIELS	491 606 €	891 265 €	81%	7,87 €
SUBVENTIONS	1 122 534 €	1 519 470 €	35%	13,42 €
TOTAL PRODUITS	9 826 525 €	11 623 297 €	18%	103 €

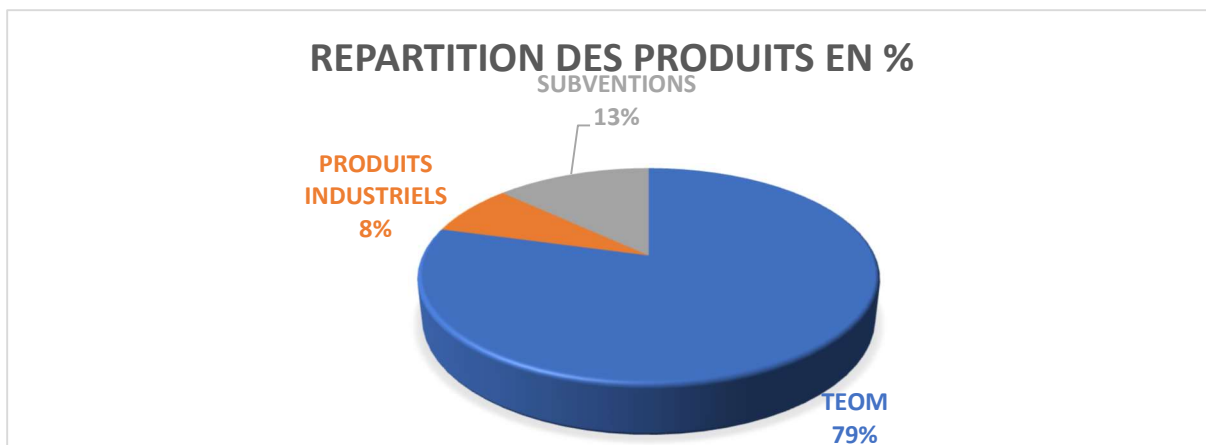


Figure 26 : Répartition des produits par flux de déchets ménagers

3.2.4 Le coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges de structure, collecte et traitement moins les recettes issues de la vente de matériaux, des soutiens des éco-organismes et aides.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition du coût aidé par flux, par flux /habitants et par flux/tonne :

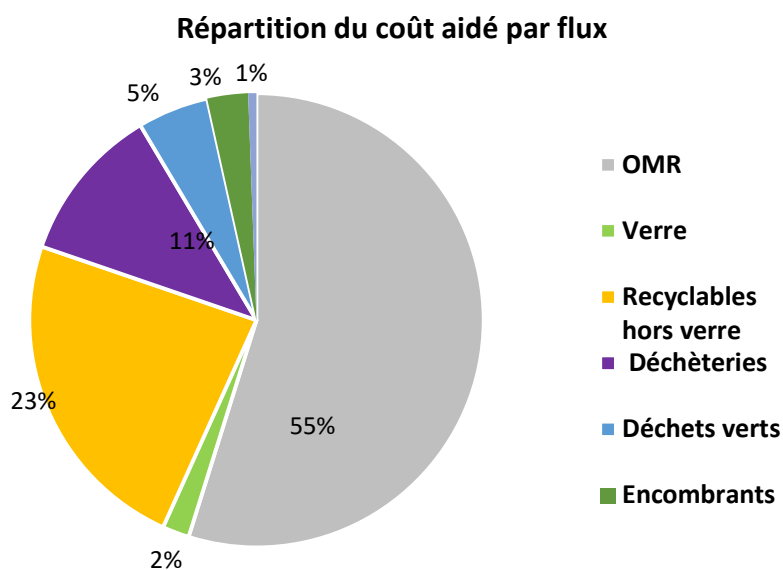


Figure 27 : Répartition du coût aidé par flux de déchets ménagers

Coût aidé en €HT/habitant par flux

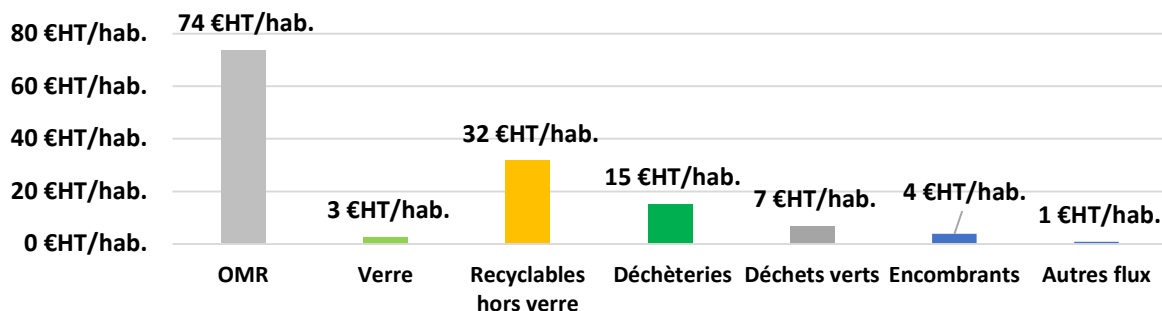


Figure 28 : Répartition du coût aidé par habitant et par flux de déchets ménagers

Coût aidé en €HT/tonne par flux

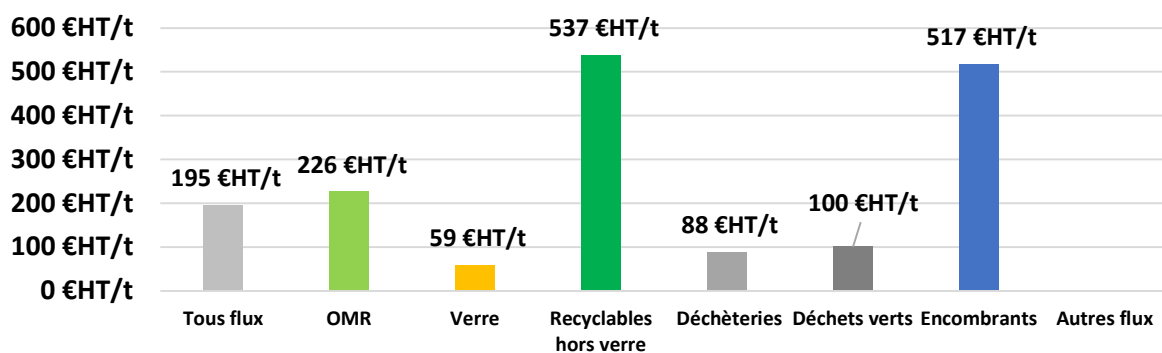


Figure 29 : Répartition du coût aidé par tonne et par flux de déchets ménagers

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2022

L'année 2021 a été marquée par un contexte sanitaire complexe. Aucun confinement strict ne fut imposé sur cette année mais une forte affluence touristique fut constatée comme une conséquence à ce contexte volatile.

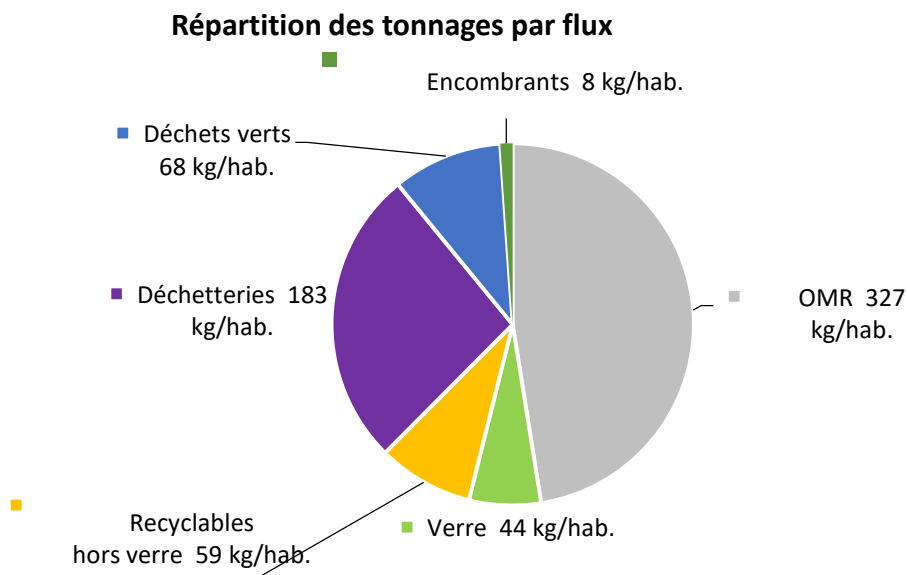
Le service fut néanmoins assuré en continu à l'ensemble des usagers.

L'année 2021 a été marquée par :

- la mise en service d'une nouvelle déchetterie en service à Saint Martin Boulogne depuis le 14/04/2021 qui a nécessité un investissement global de 3 300 000€,
- le déploiement d'un système d'enregistrement des usagers des déchetteries permettant une analyse des flux et une optimisation de service,
- l'équipement de l'ensemble des véhicules de la collecte par un système d'information embarqué pour continuer à améliorer le service fourni aux habitants de la CAB (plus grande réactivité en cas de problèmes constatés, optimisation des tournées, ...),
- la réception en fin d'année du nouveau centre de dépôt de la collecte ayant amélioré les conditions de travail des agents de collecte et contribué à l'amélioration des conditions de collecte : 3 822 000 € investis dans ce nouvel équipement. La mise en service a été faite en janvier 2022.

Les consignes de tri sont désormais homogènes sur le territoire avec la collecte séparée des fibreux (sac ou bac bleu) et des non-fibreux (sac ou bac jaune).

En 2021, 77 917 tonnes de déchets ont été collectées et traitées soient 695 kg par habitant.



En 2021, ce sont 36 978 tonnes d'OMR et 1239 tonnes de refus de tri qui ont été envoyées dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de Dannes.

L'évolution des tonnages collectés en porte à porte est la suivante depuis la prise de compétence et l'harmonisation des collectes à l'échelle du territoire :

	2017	2019	2020	2021	Taux évolution (2017 à 2021)
OMR (En tonnes)	37 518	35 510	35 102	36 978	-1.4%
Collecte sélective (En tonnes)	6 224	6 866	6 672	6 674	+7.2%

En 2021 est constatée une hausse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que 2021 fut une année particulière avec un tourisme de proximité favorisé du fait de la situation sanitaire toujours complexe mais également qui s'est caractérisé par des départs en vacances moins nombreux du fait d'un contexte économique difficile ainsi que par une reprise de l'activité et de la consommation.

Le taux de refus de tri composé soit par une mauvaise application des consignes, soit par une incapacité du process à saisir les déchets est passé de 28% en 2017 à 18% en 2019.

	2017	2019	2020	2021	Taux évolution (2017 à 2021)
Refus de tri (En tonnes)	1 743	1 226	1 208	1239	-29%

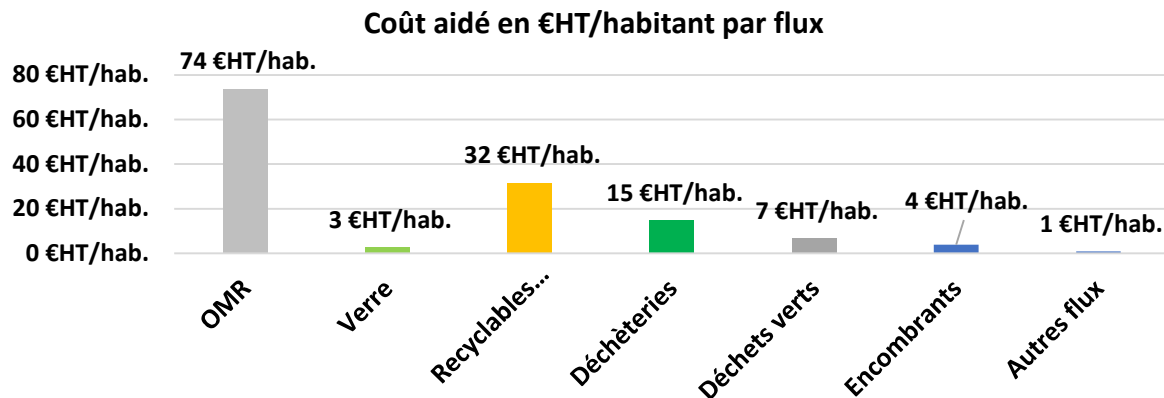
Les tonnages liés à l'application des consignes de tri restent relativement stables depuis 2019. L'augmentation observée en 2021 pourrait s'expliquer par un fort accroissement touristique et donc des pratiques de tri méconnues par la population touristique ainsi que par une reprise de l'activité et la consommation.

Ce tonnage risque d'évoluer par la suite avec la mise en place des nouvelles consignes de tri en 2023 concernant les emballages. Il sera également nécessaire de travailler sur une communication spécifique à destination de cette population de passage sur le territoire.

Le coût total de la compétence est de 17 609 529 €, soit 155.5€ par habitant. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 9 212 562 € (81 € par habitant) et les autres subventions et ventes à 2 410 135 € ce qui couvre 66 % des dépenses. Il reste donc à la charge des budgets général et annexe les 34% restants soit 6 025 832 €.

En 2021, la TEOM a été votée à la hausse afin de permettre de faire face à la hausse de la TGAP.

Les coûts aidés liés aux différents flux de déchets ménagers sont les suivants :



Le budget déchets ménagers est principalement mobilisé autour de l'activité gestion des ordures ménagères résiduelles. La réduction du volume d'OMR à destination de centre d'enfouissement permettra donc de réduire le budget associé et les charges pour la collectivité.

L'enjeu principal en termes de prévention pour l'année 2022 sera de préparer l'évolution des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les emballages plastiques.

Il s'agira également d'anticiper l'évolution à venir concernant la gestion des biodéchets à venir.

Le graphique illustre donc la nécessité de continuer à développer l'apport de déchets en déchetterie qui représente une charge pour la collectivité bien moindre que le coût des déchets ménagers collectés en porte-à-porte.

Les charges associées à la collecte des ordures ménagères étant croissantes, il est donc nécessaire de prévenir les volumes d'OMR et promouvoir le tri et les apports directs en déchetterie.

ANNEXE

LES ACTEURS DE LA GESTION DES DECHETS (liste des prestataires principaux).

- Les différents conventionnements rattachés au service traitement

2018	<p>Signature du Contrat d'Action pour la Performance Eco-Emballages Barème E avec CITEO relatif aux matériaux issus de la collecte Sélective (avec effet rétroactif au 1er janvier 2011) ainsi que la signature des contrats de reprise avec chaque recycleur pour chacun des matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verre: OI MANUFACTURING • Acier: GALLOO LITTORAL • Aluminium : GALLOO LITTORAL • Bouteilles et flacons plastiques : PAPREC • Cartons : PAPREC • Films plastique : PAPREC • Briques alimentaires : REVIPAC • Papier : UPM et SUEZ
2018	<p>Contrat de vente de la ferraille des déchetteries avec la société Veissière Recyclage (27) pour une durée de 4 ans.</p> <p>Renouvellement de la convention avec Eco-TLC (durée de 3 ans), éco-organisme pour le recyclage des textiles permettant la densification des containers de collecte par des accords de partenariat avec le Relais, la Croix Rouge, KFB, ...</p> <p>Signature de la convention avec Eco DDS, éco organisme en charge de la collecte et du traitement d'une partie des déchets dangereux spécifiques apportés en déchetteries avec un démarrage opérationnel au 1^{er} janvier</p> <p>Signature de la convention avec EcoMobilier, éco organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement apportés en déchetteries avec un démarrage opérationnel au 1^{er} avril 2014 en déchetterie de Saint Martin Boulogne et au 15 Octobre 2014 sur celle de Saint Léonard.</p>
Janvier 2021	<p>Signature de la convention avec OCAD3E (durée de 6 ans) pour la reprise et le recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec ECO-SYSTEMES comme éco-organisme • Des néons et lampes avec Recylum comme éco-organisme

- Les différents marchés rattachés au service traitement

Août 2019	Marché de transport et tri des emballages du centre de tri en cas de délestage avec PAPREC pour une durée de 4 ans
Novembre 2019	Marché avec la société Depraiter (durée de 4 ans) relatif au transport et à l'élimination des gravats collectés dans les déchetteries

<p>Janvier 2021</p>	<p>Marché de transfert, transport et traitement des déchets ménagers pour une durée de 5ans (+1+1) en 8 lots à l'exception du lot1 dont la durée est de 2 ans +1+1+1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot1 : Transfert et transport des ordures ménagères et des encombrants des communes de la CAB / Marché avec la société SUEZ - Lot2 : Traitement des ordures ménagères / Marché avec la société SUEZ - Lot3 : Traitement encombrants collectés en porte à porte / Marché avec la société Astradec - Lot4 : Traitement des encombrants des déchetteries de la CAB / Marché avec la société Astradec - Lot5 : Traitement du bois des déchetteries de la CAB/ Marché avec la société Astradec - Lot6 : Traitement du plâtre des déchetteries / Marché avec la société Paprec - Lot7 : transport et traitement des déchets verts /Marché avec la société Agriopale Services - Lot8 : Transport et traitement du refus de tri du centre de tri de la CAB / Marché avec la société Sita Nord
<p>Août 2021</p>	<p>Marché de collecte, transport et traitement de l'amiante issus des déchetteries communautaires avec la société Baudalet pour une durée de 4 ans</p> <p>Marché de transport et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) issus des déchetteries avec la société PROSERVE DASRI pour une durée de 4ans</p> <p>Marché avec la société Chimirec Norec pour la collecte et le traitement des déchets dangereux spécifiques apportés en déchetteries non repris par ECO DDS pour une durée de 3 ans.</p>
<p>Octobre 2021</p>	<p>Marché avec la société SUEZ (sous-traitance Depraitec) pour les manœuvres et les transports des bennes des déchetteries jusqu'aux sites de traitement pour une durée de 4ans</p>

- Les différents marchés rattachés au service de collecte

<p>1^{er} septembre 2018</p>	<p>Marché de collecte des déchets ménagers avec la société SUEZ sur les communes de Condette, Nesles, Neufchâtel-Hardelot et Dannes (lot n°1) et Equihen-plage Wimereux (lot n°2).</p>
<p>Janvier 2020</p>	<p>Marché avec la société Depraitec (durée de 4 ans) pour la collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre</p>

- Les partenariats

<p>Mai 2010</p>	<p>Signature des accords de partenariat avec « le Relais » pour la mise à disposition de conteneurs, la collecte et la valorisation des textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie) des déchetteries à titre gracieux</p>
<p>Octobre 2011</p>	<p>Partenariat avec l'association « Chaque Canette Compte » visant à la valorisation maximale des canettes de boissons en métal par le biais de collecteur en carton mis sur les lieux publics</p>
	<p>RECUP TRI : collecte en porte à porte du verre</p> <p>CIPRES : Collecte de pains auprès de professionnels</p> <p>Croix Rouge Française, KFB Solidaire, Le relais : installation de point d'apport volontaire pour collecter l'ensemble des Textiles, Linges et Chaussures.</p>